

Le lien des chercheurs cévenols



n° 122

juillet / septembre
2000

Hommage au chêne rouvre

La diaspora cévenole du Pacifique

La maison "foghane"

Le droit de "cailanié"

Où se trouvait l'oppidum de Segusion ?

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs

Jean PELLET († 1990)

Pierre RICHARD († 1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs

Jean-François BRETON († 1985)

Jean PELLET († 1990)

Président honoraire

Yannick CHASSIN du GUERNY

Siège social : LCC – Font Vive 3, Grand' rue 30450 GÉNOLHAC

Bureau

Présidente : Claire GUIORGADZÉ

Rédacteur en chef : Pierre A. CLÉMENT

Trésorier : Jean-François PASTRE

Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction

A. Alègre de la Soujeole - G. Collin - C. Crosnier

E. Dumas - D. Dupraz - H. Duthu - J.-B. Elzière

N. Faucherre - F. Girard - B.-J. Pedretti - R. Poujol

P. Rolland - D. Travier - A. Venturini - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :

P.A. CLÉMENT - B.P.1 - 30350 Canaules.

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.

C.P.P.A.P. : n° 57172

Imprimé par CRÉAPRIM – 26000 Valence.

Adhésion – cotisation

Annuelle (commençant le 1er janvier) : 125 F (19,06 €)

De soutien : 150 F (22,87 €)

Versement, par chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), libellé à l'ordre de L.C.C. - Font Vive, adressé au Trésorier :

J.-F. PASTRE - 23, rue de l'Église - 93370 Montfermeil.

Secrétariat – Courrier

A. CLAVEIROLE - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail : lccevenols@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.cevenols.com>

dans nos prochains numéros...

- Compte rendu de l'Assemblée générale.
- G. Caillat : De l'affouage au droit du sol.
- P. Rolland : Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703 (19) - Communauté de St-Frézal-de-Ventalon.

En couverture – Le pont de Massevaques à Rousses (photo G. Caillat)

Sommaire

| | |
|---|----|
| Le grand embrasement des Cévennes, par P.A. CLÉMENT | 1 |
| Informations | 2 |
| Hommage au chêne rouvre, par Gérard CAILLAT | 3 |
| Elie Dumas, poète, pasteur et robespierriste, par Henri DEPASSE | 7 |
| Abjurations reçues par l'abbé de Malbosc, communi- qué par Yannick CHASSIN du GUERNY | 9 |
| La diaspora cévenole du Pacifique – une affaire de famille, par Bernard ATGER | 10 |
| A propos de maison <i>fothane</i> : La maison cévenole d'antan à éléments dissociés, par Jacques SCHNETZLER | 13 |
| Liste des « escoliers en théologie » d'après les délibé- rations du consistoire de Nîmes (XVIe–XVIIe siècles), par Françoise MOREIL | 15 |
| L'assassinat de l'abbé Bouille, par Alain ALÈGRE de la SOUJEOLE | 17 |
| Le droit de «cailanié», par Pierre A. CLÉMENT | 19 |
| Recension : Carte Archéologique de la Gaule – Le Gard, tomes II et III | 20 |
| Questions/Réponses | 21 |
| Où se trouvait l'oppidum de Ségusion ? par Pierre A. CLÉMENT | 24 |

L'Assemblée Générale

du *Lien des Chercheurs Cévenols*
se tiendra aux Vans (Ardèche)

Espace Vivans

le vendredi **25 août 2000**, à 9 h 30

[voir encart dans ce bulletin]

Le grand embrasement des Cévennes

Grâce à de récentes recherches, et en particulier celles de notre ami Paul Chapel, l'inventaire des anciennes tours à signaux s'est considérablement densifié.

Le moment est donc venu de tester sur le terrain les différentes hypothèses formulées au sujet des réseaux optiques en tant que vecteurs de l'information.

Notre regrettée Adrienne Durand-Tullou, après s'être intéressée de très près à l'expérience qui avait été conduite par Robert Poujol dans la région de Florac, m'avait plusieurs fois confié qu'il serait primordial de planifier une illumination générale. En embrasant simultanément tous les sites identifiés ou supposés, elle pensait qu'il serait possible de reconstituer les chaînes de transmission de messages codés, dont certaines remonteraient à l'Antiquité.

Pour concrétiser ce projet, le comité de rédaction du L.C.C. présentera un pré-programme à l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 août aux Vans. Les participants devront s'y prononcer sur l'opportunité et sur la faisabilité de cette manifestation d'envergure.

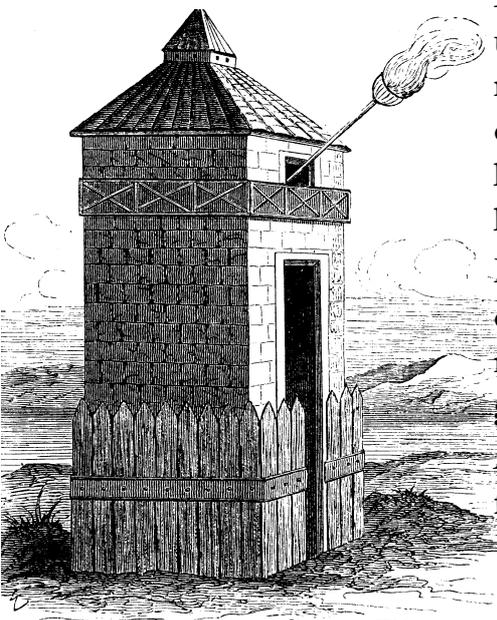
Si le principe est adopté, il faudra choisir la date la plus propice. Apparemment il s'agirait de la nuit de la Saint Jean d'été, c'est-à-dire la nuit du 24 au 25 juin 2001. Plus tard en saison il serait plus difficile d'obtenir les autorisations nécessaires en raison des risques d'incendie.

Eu égard à l'ampleur de la tâche, il sera opportun de désigner une commission qui sera chargée d'étudier les modalités techniques et administratives de l'opération. Elle devra également contacter, pour les impliquer dans cette entreprise ambitieuse, les organismes officiels, les sociétés savantes et les chercheurs languedociens.

La crédibilité qu'a conféré au L.C.C. la Table Ronde sur les compoix nous facilitera – n'en doutons pas – l'obtention des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission originale.

Ainsi nous verrons les Cévennes et leurs abords briller de mille feux !

Pierre A. Clément



Reconstitution d'un poste de signalisation romain, d'après un bas-relief de la colonne Trajane à Rome

Informations

Actes de la Table ronde sur les compoix

Rien ne va jamais aussi vite qu'on le désirerait. Nous pensions pouvoir annoncer, au cours du 1er semestre de cette année, la publication des actes de la Table ronde que L.C.C. avait organisée à Nîmes en novembre dernier. Malheureusement, réunir textes et documents de la quinzaine d'intervenants n'a pas été une mince affaire.

C'est aujourd'hui enfin chose faite.

Après vérification et correction des textes par Elie PELAQUIER, leur mise en page est maintenant en cours au service des publications de l'Université Paul Valéry-Montpellier III.

Toutes les communications seront réunies sous le titre **Le compoix et ses usages**, en un fort volume 21 x 29,7 cm, abondamment illustré, à paraître vraisemblablement en octobre prochain.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la date de sortie de cet ouvrage, qui constituera une véritable somme des recherches actuelles sur le dépouillement et l'utilisation des compoix.

De la Bourgogne au Gévaudan : l'aventure cistercienne (XIII-XVIIIème s.)

Sous l'impulsion de leur nouveau directeur, Benoit-Joseph PEDRETTI, les Archives départementales de la Lozère présentent, du 5 juin au 30 septembre, une exposition sur l'histoire du monachisme cistercien et notamment ses implantations locales. En effet, cent ans après la fondation de Cîteaux (1098), l'ordre essaima en Languedoc et en particulier en Gévaudan. Une trentaine de documents ou objets, provenant des fonds des abbayes du Chambon et de Mercoire, des collections du musée Ignon-Fabre et de l'abbaye de N.-D. des Neiges (Ardèche), sont proposés au visiteur.

La Lozère Nouvelle du 2 juin 2000

Courrier électronique

Veillez noter que, depuis le 15 juin, la seule adresse pour la transmission de courrier électronique vers le secrétariat est la suivante :

lcevenols@wanadoo.fr

Nous nous réjouissons de constater que vous êtes désormais nombreux à utiliser ce moyen de communication souple, rapide et efficace. Et n'oubliez surtout pas que textes d'articles, questions/réponses, dessins ou photos peuvent nous parvenir rapidement et à moindre frais par ce canal.

CD-ROM « anciens numéros du LCC »

Répondant à notre appel [cf LCC n° 121, p. 24], notre adhérent Robert LAGANIER s'est proposé pour nous aider à numériser d'anciens numéros du bulletin. Nous en parlerons, mais qu'il en soit d'ores et déjà remercié.

Géopolitique de la Septimanie pendant le haut Moyen Âge (Ve-VIIIe s.)

Les Cévennes sont très présentes dans cet article de Jean-Bernard ELZIÈRE, publié (pp. 245-262) dans les actes de la table ronde tenue en août 1998 à Saint-Guilhem-le Désert, ayant pour thème : *Saint-Guilhem-le-Désert dans l'Europe du haut Moyen Âge*.

Pour en obtenir une copie (franco de port), vous pouvez envoyer à son auteur un chèque de 50 francs, à l'adresse suivante :

J.-B. Elzière
Route d'Eygalières,
13 930 - Aureille.

Cet article comporte deux cartes («Dualité franque : évocation des Royaumes francs des Saliens/Neustriens et des Rhénans/Austrasiens sur le territoire de l'ancienne Gaule romaine, aux alentours de l'an 600» et «Approche cartographique de l'Espagne du haut Moyen Âge»), une quarantaine de notes consécutives, ainsi qu'une annexe consacrée à «Arles aux six premiers siècles de notre ère».

Le plan développé est le suivant :

Introduction

I. Le royaume des Wisigoths : de Toulouse à Tolède (418 à 711)

- I.1. Relative fidélité aux Romains (418 à environ 460)
- I.2. Expansion (environ 460 à 484)
- I.3. Fin du royaume de Toulouse (484 à 507)
- I.4. A Barcelone et Narbonne, GESALIC (507 à 511), la tutelle ostrogothique (511 à 526) et AMALARIC en seul (526 à 531)
- I.5. Prémices du royaume de Tolède (531 à 568)
- I.6. Consolidation d'un grand royaume (environ 568 à environ 600)
- I.7. Maturité et décadence (environ 600 à 711)

II. La Septimanie wisigothique, musulmane puis franque (de 507 aux années 800)

- II.1. La province wisigothique de «Gaule» et ses marges franques (de 507 à 719)
- II.2. Les musulmans en Gaule wisigothique et alentours (719 à 759)

L'assemblée générale de l'association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes

se tiendra à Alès

au Clair Logis

817, chemin du Haut-Brésis

le samedi 26 août 2000

Signalons deux exposés qui accompagneront cette réunion:

10 h 30 - « Les sources aux Archives départementales, autres que l'état civil et le notariat », par Alain Venturini, directeur des AD30;

14 h 15 - « Les patronymes occitans », par Pierre Mazodier.

Hommage au chêne rouvre

Le gland dans l'alimentation au Moyen âge

par Gérard CAILLAT

Actualité de Pline l'Ancien

La Coopérative lozérienne et gardoise de la forêt privée a recensé les arbres remarquables de Lozère à la demande du Conseil général. Y figurait un chêne rouvre de Rous-ses.^[1]

Le chêne garde une aura certaine. Symbole de la “robustesse” malgré La Fontaine, on pense à l'arbre plutôt qu'aux fruits qu'on donnait aux pourceaux et qui font aujourd'hui le régal des sangliers. Tout au plus admet-on le gland comme faisant partie des nourritures qui ont permis d'échapper aux famines.

Pourtant Pline l'ancien est formel. C'est au porteur de glands que les anciens étaient attachés : “*Les romains ont toujours fait grand état des arbres qui portent gland, et les ont en grand honneur*”. La couronne de feuilles de chêne doit sa fortune au gland : “*L'honneur de ces couronnes gisait au fruit*”.

Le gland faisait partie des nourritures primitives. N'était-ce pas lui qui devait donner la force aux Arcadiens qui étaient, grâce à leur style de vie simple, réputés capables de vaincre les Lacédémoniens ? L'oracle avait prédit : “*Ils sont nombreux en Arcadie les mangeurs de glands qui te repousseront*”.^[2] Ce qu'ils firent.

Pline notait aussi son utilisation comme dessert : “*Même encore aujourd'hui, dans les Espagnes, le gland figure au second service. Il est aussi plus doux rôti sous la cendre*”.^[3]

Mais c'est une exception. C'est surtout une nourriture de miséreux. “*La loi des 12 tables autorise en outre à ramasser le gland tombé.*”

Pline poursuivait :

“*Les glands constituent encore maintenant les ressources de nombreuses nations même en temps de paix*”^[4]. “*En cas de disette de céréales également, on fait avec les glands séchés moulus en farine une pâte en guise de pain.*”^[5] Antoine du Pinet, qui le traduit à la fin du 16^{ème} siècle, se permet d'être lapidaire. Il sait qu'il sera compris : “*En temps de cherté on fait de farine et de pain de gland*”.^[6]

J. André annote l'édition moderne : “*le gland a été le principal aliment des peuples primitifs. Séché, décor-tiqué, puis moulu, il donnait un pain pâteux (avec ou sans mélange de farine) consommé dans les périodes de famine, jusqu'au XVIIIe siècle*”.^[7]

Pline nous ramène ensuite dans un paysage plus familier à notre imaginaire : “*Pour retourner à nos glands, les veillottes rendent la chair du pourceau et son lard*

beau, tendre à cuire, propre à l'estomac et de légère digestion. Au contraire, le gland d'yeuse rend les pourceaux étroits et nets encore que leur chair soit comme raboteuse et pesante. Le gland du chêne commun rend la chair flasque et fort pesante et néanmoins c'est le meilleur gland de tous”.^[8] Antoine du Pinet, en connaisseur, corrige : “*Pline erre, car les veillottes qui croissent es petits chênes, sont tenues pour le meilleur gland de tous*”. On notera au passage que, contrairement à son successeur de 1962, il ne se contente pas d'une translittération du « *ballota* » latin. “*Veillotte*” fait visiblement partie du vocabulaire de l'époque. Mais sont-elles meilleures seulement pour les porcs ?

Les nourritures de disette ont mauvaise réputation. Nourriture de pauvre, sans doute, mais n'étaient-elles pas bien plus couramment consommées qu'on ne peut l'imaginer aujourd'hui ? Les disettes, simples « chertés » selon du Pinet, étaient suffisamment fréquentes pour en faire des nourritures banales, même si moins prisées que les céréales.

Pensons au statut de la châtaigne qui n'est aujourd'hui consommée qu'exceptionnellement et qui a eu précisément jusqu'au siècle dernier ce statut de nourriture salvatrice fournie miséricordieusement par l'arbre à pain.

Le chêne, arbre fruitier !

Les chênaies, communément appelées “*rouvières*”, sont nombreuses dans les reconnaissances féodales. A priori, cela ne nous renseigne pas sur leur usage. Pline recense 13 espèces d'arbres à gland, dont le hêtre, tous appartenant d'ailleurs à la famille des fagacées.

Suivant les variétés, ils peuvent servir à débiter les bois de charpente, produire du liège et du charbon de bois pour les forges ou les “*fourneaux à soufflets où on cuit et affine le bronze, auquel métier il est fort propre parce que quand les soufflets cessent, ce charbon s'éteint*”.

En 1298, Bertrand de Meyrueis accepte huit reconnaissances de ses tenanciers de Salgas (sur le Tarnon à 8 km en aval de Rousses). Une sur deux mentionne la redevance habituelle du « *quart des fruits* » sur les blés « *et autres fruits savoir de légumes, raisins, glands et châtaignes* ». Y échappent Guillaume Crozat pour la 4^{ème} partie de sa « *penarié appelée la Poumié* » qui parle seulement « *de tous les blés et autres fruits* », et Guillaume Nègre qui ne possède que « *des casatures, un jardin et une pièce* ». Jean Boudon ne reconnaît que « *la moitié du quart de tous les blés, raisins, châtaignes et autres fruits qui se cultiveront avec l'araire et l'aissade* », excluant apparemment la présence de glands.

Que les glands soient taxés ou exempts du “ quart ”, c’est qu’on envisage une récolte et un prélèvement proportionnel à cette récolte. Les porcs ne peuvent errer dans ces rouvières, comme encore de nos jours en Corse, à la recherche de leur nourriture. Pour rendre le quart au seigneur, qui sans doute y veille, il faut récolter les glands en une seule fois.^[9]

Dans ces actes, raisins, glands et châtaignes sont en général regroupés en fin d’énumération après les blés et les légumes.^[10] Cela peut correspondre à plusieurs logiques. Logique alimentaire : la base (le pain) ; l’accompagnement (les légumes) ; le surplus commercialisable. Ou, plus vraisemblablement, logique agricole : céréales une année sur deux ou en assolement ; légumes une fois par an ; fruits annuels mais plusieurs années après la plantation.

Guillaume Teissier a des « terres où il fait bled », dont il rend le quart au seigneur. Au cas où il y ferait vigne, châtaigneraie ou chênaie, il devrait faire de même pour leurs fruits : “ raisin, glands et chataignes ”. Ces cultures sont mises sur le même plan que les « légumes », sauf que pour « les raves, millets, vesses et erses desquels [il] ne donne que le demi quart, excepté aussi une parran appelée la Cayrade pour laquelle ne donne point de quart ”.^[11]

Seigneur et paysan envisagent donc, sans modification du contrat, de passer de récoltes qui nous paraissent fondamentales (seigle, orge, avoine, etc...) à d’autres qui nous paraissent subsidiaires (raisin, châtaignes, glands).

Il s’agit de planter. « Il y a des chênes sauvages et d’autres qui sont comme privés, pour ce qu’on les cultive »^[12]. Quoiqu’il en soit, ce changement n’est pas lié à une situation d’urgence . Il ne peut constituer qu’un investissement pour l’avenir (à ce stade, on ne peut même pas parler de prévoyance) : il faut 60 ans pour obtenir des fruits.^[13]

Peu de temps après, Hugon de Meyrueis succède à Bertrand. Apparemment il modifie peu les actes de son père, puisque le terrier ne transcrit pas de nouvelles reconnaissances pour les tenanciers de 1298 ou leurs héritiers. Le 28 janvier 1300, il « affranchi[t] et quitte » des « tailles, toltes et questes desdits cas présents, passés, et à venir » contre 50 sols^[14] Jacques Delapize, fils de Bernard, qui venait de reconnaître, moins de deux ans auparavant, « le quart de tous les blés, raisins, légumes, châtaignes et glands et aussi de tous les autres fruits, blés et légumes de quelle espèce que soit excepté les vesses, raves et milhets, jardins et parrans d’ancienneté terminé ».

Il revient sur cette transaction en 1340^[15] avec Bertrand Delapize, son successeur. Contre « 70 sols pour une fois » et « deux journaux d’une paire de bœufs » annuels. Il est « quitte de toutes tailles, toltes, questes et plegement^[16] et de payer le quart desdites poires, pommes, vessines^[17], glands, serises [cerises], corives [pe-

tites châtaignes] et noix »^[18]. En outre, ils conviennent que « Bertrand ni ses successeurs ne doivent semer de gland aux terres pour y faire rouvière de nouveau »¹⁹. Par contre, il sera « tenu de donner le quart de lentilles ». Le rapprochement entre glands et lentilles paraît tout à fait significatif, tout autant que l’interdiction de planter de nouveaux chênes.

Quelle que soit l’intention du seigneur -récupérer une marchandise plus intéressante ou se réserver la possibilité de vendre ultérieurement le droit de replanter des chênes - on ne peut que constater la substitution d’une culture par une autre. Mais, cette fois, le seigneur paraît moins motivé par la récolte de glands. Faut-il en déduire qu’il n’élève plus de porcs ? que cette nourriture n’est plus de mode, même pour ses domestiques ? qu’elle est dépourvue de valeur marchande, et qu’il préfère être payé en argent ou par un autre produit ? Dans tous les cas, cette reconnaissance fait évoluer la production agricole de la seigneurie.

En 1317, concluant un bail à nouvel achat, Hugues de Meyrueis n’exige pas non plus le quart pour les « millet, glands, pommes, poires, prunes, aveysines et corives »²⁰. De même, il abandonne cette pratique avec Jean Galdin, qui reconnaît, sur une propriété toute proche du Bousquet Olier, devoir lui « rendre le quart de tous les blés, légumes et fruits, excepté pour les vesses et herses et raves et millet, glands, pommes et poires naissant aux arbres vieux »²¹. Mais dans ce dernier cas, il se prémunit de dérives possibles : « s’il arrivait qu’il cultivât, plantât ou nourrit de nouveau d’arbres pommiers, poiriers et rouvière » Jean Galdin « est tenu rendre le quart ».

Du gland à la châtaigne

Grâce à une série de reconnaissances de 1408, nous retrouvons mention de glands et de rouvières au départ de notre périple c’est-à-dire à Rousses même. On y trouve trente sept mentions de rouvières pour seulement huit de châtaigneraies.

Martin de Barre ne réclame pas à Bertrand de Rousses le quart sur “ le millet panis, les légumes, les raves, les glands et les choux ”. Il le prendra seulement sur les céréales qui pousseront sur ces mêmes terres. D’après ce titre très détaillé, celles-ci ne comportent pas de rouvières, et on doit donc penser qu’il s’agit de chênes isolés.

Au contraire, Raymond Remes et Pierre Du Four, tenanciers des rouvières à “ Serpentine ”, et “ al Queyla ” situées près de l’ancien château, donnent le quart. Durand Paparel de Carnac doit le demi quint pour sa rouvière de Las Fontanilles “ s’il arrivait qu’on y fit bled ”. Pour ses deux autres rouvières, “ del mas del Serre ” et “ en Calberte ”, il “ donne le demi quint de bleds et de légumes ”, mais apparemment en est dispensé pour les glands.

D'une manière générale, la perception du quart paraît tendre à disparaître au profit du cens annuel fixe en céréales et en argent. C'est déjà une réalité au hameau des Ablatats. A Montcamp, sur un butte témoin du causse Méjean, beaucoup de rouvières sont répertoriées comme exemptes du quart (qui est pourtant encore dû pour certaines pièces de terre) : en Bonmeynier (4 pièces), La Maygue, al Perié, Avinière, al Ranquet, en Goffre, "en Roque Gresié" (2 pièces), "lou Trauquet" (2 pièces), la Tailhade, la Fon de Sayolz. Raymonde Blaquièrre, qui en doit le quart pour sa rouvière de "Lou Trauquet", fait exception.

Si les glands ne sont jamais exigés pour les censives, les chênes continuent à être intégrés dans l'espace cultivé.

Aux Ablatats, certaines pièces associent souvent deux types de culture : champ et rouvière à "Camp de Cordes" ; rouvière et herm "a la Croux". Au bord du ruisseau de Courbi, nous trouvons l'association "castanet, paran et rouvière" à "Prevenquieyre" (3 pièces) ou encore "pré, champ, rouvière et terre herme" à "las Planquettes" ; rouvière et terre labourable à "las Vernedes et rouvière de Raymond", "las Feysolles", et "al Valadet". On trouve la même configuration à Montcamp d'un "pré appelé al Braguet avec une rouvière au chef", ou encore « en Cartalade » qui comprend parann et rouvière.

Certains toponymes nous indiquent des chênes plantés de manière isolée comme parfois les arbres fruitiers, les noyers ou les châtaigniers. On a ainsi une "paran appelée lou camp del rouve", la "Faisse del Rouve seigal" ²² ou un jardin des Meynadier "del rouve" ²³ tout à fait comparable au "jardin al Castanie del Mouly Viel" de Bertrand de Rousses. Ces associations ne peuvent nous surprendre, puisqu'elles se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Les rouvières associées à une culture intercalaire nous rappellent un type d'agriculture typiquement méditerranéen : « des grains sur terre, des fruits en l'air »²⁴. Une rouvière est "appelée à la Panisière", on y imagine aisément la culture du panic, qui est une variété de millet. De même "a Roque grise ou à la Seroudenieyre", on a certainement fait pousser le seroudène qui est le seigle de mars.

La situation évolue à Rousses plus clairement au cours du 15^{ème} siècle. La substitution du chêne par le châtaignier est repérable entre 1408 et 1493. Aux Ablatats, dans la "pièce appelée al Valadet où jadis était rouvière et terre labourive ... à présent y a castanet et terre labourive" ²⁵ et dans une "autre pièce contenant jadis pred, rouvière et herm ... à présent est castanet et terre labourive située à la Croux" ²⁶.

Retour de la veillotte ?

Dans tous les cas de figure, jusqu'en cette fin de Moyen-âge, le chêne est manifestement cultivé.

Il est mentionné parmi d'autres fruitiers au sens moderne et cultivé de la même manière. Il est planté - et le seigneur peut l'interdire - en verger ou en arbre isolé dans les jardins. Savait-on le greffer ? Pline avait noté que « *le rouvre endure toutes sortes d'ente* ».

Il est associé, comme l'habitude s'en est souvent maintenue, aux autres cultures vivrières, par définition interdites au pacage. Il est alors au même titre que le pommier ou le poirier l'arbre de nos jardins.

Les glands sont récoltés dans des parcelles individuelles et non simplement ramassés dans les communaux. Logiquement rien ne les distingue des autres fruits (au sens large) quant au prélèvement seigneurial. C'est seulement avec la place de plus en plus importante prise par la censive, redevance fixe en nature et en argent, et la perte de la valeur marchande du gland, qu'on voit le seigneur, à partir du 14^{ème} siècle, préférer nettement les céréales.

Sans doute, ces caractéristiques n'excluent pas qu'on l'emploie pour engraisser le cochon. Toutefois, si tel avait été l'objectif principal, on imagine plutôt une redevance sur le produit final. Hugues de Meyrueis a su exiger « *un mouton pour un parc* » ou « *un fromage pour chaque cabane* ». L'arrachage des chênes et l'interdiction d'en replanter montrerait son intention de limiter cet élevage au profit de châtaignes ou de lentilles, ce qui paraît bien étonnant.

Enfin, on reconnaît au gland la qualité d'un aliment de substitution en cas de mauvaises récoltes de céréales. Là encore, son abandon paraît étonnant et en tout cas pour le moins imprévoyant.

Considérer le gland jusqu'au 13^{ème} siècle comme on a considéré la châtaigne jusqu'à la fin du 19^{ème} en Cévennes, permet de mieux comprendre qu'il n'y ait pas eu « d'exemple de disette qui ne mentionne, en même temps que la rareté des blés, celle des glands »^[7]. Celui-ci jouait vraisemblablement le rôle de la châtaigne, avant que celle-ci ne le supplante : une nourriture de base pour les pauvres, autant qu'une nourriture pour les cochons.

Le châtaignier a sans doute, dans un premier temps, amélioré la condition paysanne, qu'on ait su en tirer un meilleur rendement, qu'il ait correspondu à un changement de goût et de la valeur relative des fruits, ou qu'il ait été mieux adapté au changement climatique à partir de la fin du 13^{ème} siècle. On a noté que l'acte de 1340 ne mentionne encore que des « corives », variété de petites châtaignes qui a peut-être alors été améliorée par greffe ^[27]. Le fait que la culture, la conservation (séchage) ou l'utilisation des deux sortes de fruits (farine et nourriture pour animaux) soient très proches, n'a pu que faciliter la mutation.

Les arpenteurs de 1792 ne trouvent plus les rouvières qu'à proximité des pâturages. Dans la « *pièce pâturage chênes appelés Malpas, Rouviols, La Broussette* » ^[28] de Jacques Alcais, seule la partie *champ* est estimée à part. Les « *ermes et chênes et glans* » ne valent plus

que pour le reste : les chênes ne sont plus associés à des cultures.

L'abandon des rouvières a laissé toutefois de nombreuses traces dans la toponymie, peut-être parfois en devenant des « loubières ».

Pour être juste, le meilleur hommage à faire au chêne de Rousses serait de retrouver des recettes de pain de gland, et, pourquoi pas, de retrouver le goût de la veillotte !

¹ Coopérative lozérienne et gardoise de la forêt privée, 16 quai de Berlière, 48000 MENDE, in *Causses et Cévennes* n° 3, 1999.

² Hérodote, I, 66.

³ « Le gland d'Espagne est le gland doux du quercus ilex, variante Ballota à amande sucrée encore consommé aujourd'hui ; l'arbre y est cultivé comme arbre de verger pour ses fruits », cf. Bois, Les plantes alimentaires chez les peuples et à travers les âges, 1927, II, p. 524.

⁴ Selon Strabon, les Lusitaniens (i.e. les occupants du Portugal actuel) utilisaient de la farine de glands, cité par J. Auberge, « *Le beurre dans la Grèce antique* », Histoire et Sociétés rurales, n° 11, 1999.

⁵ « *Histoire naturelle* », trad. par J. André, Les Belles Lettres, 1962.

⁶ « *Histoire naturelle* », trad. par Antoine du Pinet, seigneur de Noroy, dont nous avons retrouvé par hasard une édition à Paris chez Jean Gesselin, 1608 (d'après le 2nd tome), inconnue de la BN.

⁷ Maurizio, « *Histoire de l'alimentation végétale* », Payot, 1932, p. 90-93.

⁸ D'après Rolland *Flore populaire*, X, 171, la chair de porc nourri avec le gland d'yeuse est excellente. On l'appelle en Cévennes « *car d'aouzino* », c'est à dire « chair d'yeuse ».

⁹ Est-ce l'origine et la justification primitive du ban des ausines (gland du chêne yeuse) relevé encore au 18^{ème} siècle par Elie Pélaquier à Saint-Victor-de-La-Coste ?

¹⁰ Variante « *blés, raisins, légumes, châtaignes et glands* » dans la reconnaissance de Bernard Delapize.

¹¹ Chartrier de Salgas AD 30, 1 MI 137, M33 F 2. Reconnaissance de Guillaume Teissier, 1298.

¹² Pline, VI, 5. Traduction 1962 : « certains sont sauvages, d'autres le sont moins et viennent dans les cultures ».

¹³ Vraisemblablement moins pour des chênes plantés, et peut-être greffés.

¹⁴ Chartrier .. M 33 F 16 Autre transaction entre ledit noble Hugon de Meyrueis et Jacques de Lapize, 1300.

¹⁵ Le feudiste Delapierre a surchargé la date, et le microfilm 1MI 137 ne permet pas de savoir s'il s'agit de 1240 ou de 1340. Cependant la date est dans le nouveau style (pas de mention d'ides ou de calendes), Hugon de Meyrueis est cité dans d'autres reconnaissances de cette première moitié du XIV^{ème} et, enfin, le paiement de 70 sols au lieu de 50 sols dans la reconnaissance de 1298 militent pour 1340. Le terrier ne contient d'ailleurs aucune autre reconnaissance antérieure à 1298.

¹⁶ La charte de Florac en 1291 affranchit les habitants des « tailles, toltes et questes » (*queste* : selon Lachiver, droit levé primitivement sur les serfs questables). Plegement (ou « cautionnement ») : obligation faite au reconnaissant de garantir les dettes du seigneur.

¹⁷ La liste est libellée légèrement différemment au début de l'acte: « *pommes, poires, vessines, prunes, glands de chêne, serizes, corives, noix* ». On va trouver aussi plus loin « ... *prunes aveysines* ... ». Il s'agit vraisemblablement du même terme, sans qu'on puisse déterminer s'il désigne une variété de prune ou tout autre fruit.

NDLR - probablement noisettes, voir l'occitan *vaïssa* : noisetier.

¹⁸ La précision montre bien que le terme peut aussi désigner les faines, suivant en cela Pline. les mêmes conditions que les autres « fruits » (au sens moderne du terme) d'arbres fruitiers.

¹⁹ Chartrier .. M 33 F 13. Transaction de noble Hugon de Meyrueis et Bertrand de Lapize de Salgas, 1340.

²⁰ Ibid. M 33 F 24 Reconnaissance de Bernard Patarin, 1317.

²¹ Ibid. M 33 B 5 Bail à Jean Galdin, 1326.

²² Chartrier ... M 34 Reconnaissance de Guilherme et Bertrand du Gua : Montcamp, 1408.

²³ Ibid. M 34 C 12 Reconnaissance par Anthoine Dufour de Rousses (209-258) 1493.

²⁴ Histoire de la France rurale, 1975, t. 2, p. 233.

²⁵ Chartrier ... M 34 Reconnaissance de Jacques Alcais, 1493.

²⁶ Ibid. M 34 C 94 Reconnaissance faite aud seigneur de Rousses par Anthoine Pic fils de Guillaume des Ablatats 1493.

²⁷ M. Lachiver, Dictionnaire du monde rural.

²⁸ Rouquette, 28 : arpentage cadastral de Rousses.

Nouvelles du secrétariat

Anciens numéros du bulletin disponibles

Il nous reste un stock (limité) des numéros suivants du bulletin L.C.C. :

113, 114, 116, 117, 118, 119

Abonnés récents, vous pouvez compléter votre collection en passant commande au secrétariat (Prix : 35 F le numéro, franco de port).

Pour tous les autres numéros, nous pouvons fournir – suivant leur date de parution – soit une photocopie, soit un tirage sur imprimante laser, soit un fichier texte des articles, sur disquette ou CD-ROM.

Nouveau hors série

HS 52 - *Etat des compoix et livres de nuances déposés aux Archives de la Lozère*. Dressé par Mme H. Duthu et complété par A. Laurans, voici un petit document, très attendu, qui facilitera vos recherches. (Prix : 20 F, franco)

Ré-édition

Le secrétariat a réédité, sous une présentation améliorée, le HS 10, toujours très demandé : *Les martinets ou forges à fer*, par J. Dautun. Ce hors série est disponible dès maintenant au secrétariat. (Prix : 30 F franco)

Désespérant !

Notre Trésorier, J.-F. Pastre nous signale que, malgré le pressant appel publié dans le précédent bulletin, **25 %** de nos adhérents n'étaient pas encore à jour de cotisation à la mi-mai.

Informatisation des adhérents

Merci à ceux qui, suite à notre demande, nous ont signalé par poste ou par Internet le matériel informatique qu'ils utilisent. Nous considérons *a priori* que ceux correspondant avec le secrétariat par messagerie électronique sont équipés, mais disposent-ils tous d'un lecteur de CD-ROM ?

ELIE DUMAS

poète, pasteur et robespierriste

par Henri DEPASSE

Le 28 juillet 1794, ROBESPIERRE, SAINT-JUST et COUTHON sont guillotins à Paris. La Convention nationale met fin à la dictature du Comité de Salut public et à sa politique terroriste. Le 6 août, lors d'une séance de la Société populaire de Nîmes, BOUDON, originaire de Saint-Jean-du-Gard et seul protestant parmi les juges du Tribunal révolutionnaire de Nîmes, se brûle la cervelle d'un coup de pistolet [1]. Le 10 août, ordre est donné aux municipalités d'arrêter tous les partisans de ROBESPIERRE [2]. Le conventionnel Jean BORIE, représentant du peuple en mission dans le Gard, est destitué et remplacé par les conventionnels PERRIN et GOUPILLEAU [3]. Le 27 octobre 1794, un nouveau Directoire du Gard est mis en place [4]. Parmi les directeurs destitués, on trouve un certain Elie DUMAS, originaire de Saint-Jean-du-Gard. Ce personnage, qui a tout intérêt à se faire oublier, disparaît et l'on ignore où il se réfugie et où il meurt. Le 16 février 1802, le pasteur SAMUEL dit FRANÇOIS, alors en poste à Millau (Aveyron), écrit que DUMAS « est mort dans la misère et le mépris universel » [5].

Elie DUMAS, né à Saint-Jean-du-Gard, dans une famille protestante, aurait eu dix-huit ans en 1777. Il pourrait donc être né le 27 mars 1759 et baptisé le 29, fils d'Antoine et de Magdelaine TEISSIER, ayant pour parrain son oncle Elie DUMAS. A moins qu'il ne soit né le 2 juillet 1757 et baptisé le 4, fils de Pierre-Elie, marchand et de Louise BEAUX [6]. Tant que son acte de décès n'aura pas été retrouvé, le doute subsistera ... [7]. Elie appartient à une famille aisée, qui lui permet de suivre les cours du Collège d'Alès, tenu par des jésuites [8]. Ce collège accueille en effet de jeunes protestants, tels Jean-Jacques-Joseph SERRES (° 1755, Alès - † 1828, St Jean-du-Gard) [9], futur député à la Convention et sous-préfet d'Alès, Laurent ANGLIVIEL de la BEAUMELLE (° 1726, Valleraugue - † 1773, Paris) [9] (futur écrivain, connu pour ses démêlés avec Voltaire) et Alexandre CHABAUD de PERDIGUIER (Sauve) [11], futur beau-père du pasteur Pierre SOULIER.

Le poète

Dès 1772, Elie DUMAS, adolescent, se lance dans la poésie. D'une très belle écriture, DUMAS écrit ses vers dans deux carnets, l'un intitulé « *Mes amusements poétiques* » [10], et l'autre « *Mes Délices* » [11]. Le premier contient des vers écrits en 1772 à Saint-Jean-du-Gard, en 1774, 1775 et 1777, donc à l'époque de son séjour au Collège d'Alès, ainsi que d'autres, écrits à Lausanne, ville où DUMAS étudie de 1777 à 1779. Le second carnet contient sa production plus tardive, notamment une chan-

son concernant un personnage de Cornus (Aveyron), ville qu'il dessert comme pasteur de 1779 à 1790 et un poème daté du 22 novembre 1784. Après les vers adressés au lecteur, ses « *Amusements poétiques* » proposent, entre autres, des vers à la louange de M. de Fontenelle, un portrait de Télémaque, un logogriphe, des odes traduites d'Horace, des madrigaux adressés à des demoiselles, une pièce adressée à « *l'illustre BEAUX* [12], *universel génie* », une description des plaines de Saint-Jean, dotée d'une note dans laquelle les Camisards sont dits combattant « *pro aris et focis* » (pour leurs autels et leurs foyers), une réponse aux vers que son ami BERTHEZENE [13] lui écrit « au sujet de la Poésie », avec une note révélant que ses amis et ses condisciples lui donnaient le nom de « Prophète Elie », une comédie en trois actes (« *La Coquette dupée* »), des vers insérés dans « l'album amicorum » de M. VINTER, proposant hollandais quittant Lausanne, des bouts-rimés (« *Les trois Lisettes* »), avec couplet sur l'air « *Que l'on goûte ici des plaisirs !* » et parmi d'autres, quatre vers adressés à Mlle L.G. « en lui envoyant un cœur de cristal où il y avait d'un côté une natte en cheveux et de l'autre deux tourterelles »... Dans ses « *Délices* », on trouve de nombreuses pièces adressées à des dames et demoiselles (épîtres, bouquets, trios), des énigmes, une paraphrase, des chansons, des épigrammes, dont une sur le « *Déisme réfuté et les grands hommes vengés de l'abbé B...* ». Un « *bouquet à Mlle ... pour le jour de sa fête* » est en vers occitans.

Le pasteur

Ses études secondaires terminées, Elie DUMAS est envoyé à Lausanne par le Synode des Eglises réformées des Basses Cévennes, pour y suivre les cours du Séminaire français de cette ville, école formant depuis 1726 les futurs pasteurs français. Ses études théologiques s'étendent de novembre 1777 à octobre 1779 ; il y a pour condisciples deux autres futurs pasteurs cévenols : François MARTIN (° 1757, St Jean-du-Gard - † 1838, Bordeaux) et Jean MAZAURIC (° 1758, St-André-de-Valborgne - † 1820, La Tremblade) [14]. Un de ses cahiers contient quatre-vingt-onze analyses de versets ou passages, extraits de vingt-six des soixante-six livres de la Bible [15]. En septembre 1780, Elie DUMAS reçoit la consécration pastorale à Ginestous (ferme et château, dans l'actuelle commune de Moulès-et-Baucels, non loin de Ganges). Le sermon de consécration est prononcé par le pasteur Pierre SOULIER, futur administrateur du Gard et future victime de la Terreur, qui prêche sur le premier verset du 3e chapitre de la 1ère Epître de l'apôtre Paul à Timo-

thée : « Cette parole est certaine : si quelqu'un désire d'être évêque, il désire une charge excellente » [16]. En 1788, Elie DUMAS est pasteur des Eglises réformées de Saint-Affrique, Pont-de-Camarès et de leurs annexes [16]. En 1790, il est de retour dans sa ville natale ; il y bénit un mariage (20 avril) et y célèbre un baptême (9 mai) [17].

Le conventionnel

Le 15 novembre 1791, il est élu l'un des notables siégeant dans le conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard. Il est alors encore qualifié de « ministre du Saint Evangile » [18]. En août 1792, il est élu par ses concitoyens « électeur départemental » [19], chargé d'élire à Nîmes le 3 septembre les huit députés du Gard à la Convention nationale et leurs trois suppléants. Le 10 décembre 1792, il est élu officier municipal de sa commune [18] et officier d'état civil [20]. Le 20 juillet 1793, c'est lui qui fait lecture à ses concitoyens de l'Acte constitutionnel de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen [18]. Le 5 septembre 1793, la populace de Paris se soulève et occupe la Convention qui proclame la Terreur. Désormais la France est gouvernée par le Comité de Salut public, dont l'un des membres n'est autre que l'ex-pasteur André JEANBON dit SAINT-ANDRE [21]. Les membres de l'administration départementale du Gard sont destitués et remplacés le 12 septembre 1794 par huit nouveaux directeurs robespierristes, parmi lesquels Elie DUMAS, nommé vice-président du Directoire départemental le 15 [22]. Le 2 octobre 1793, DUMAS est nommé membre du Comité de Salut public de Nîmes [23]. Ce Comité fait emprisonner 800 Gardois [24]. Entre le 25 février et le 26 mars 1794, DUMAS préside vingt-deux séances du Directoire du Gard. Au cours de ces séances, on annonce triomphalement des abdications de pasteurs et des décisions d'abolition des cultes dans diverses communes [25]. Les 4 et 5 avril 1794, deux habitants de Saint-Jean-du-Gard sont guillotins à Nîmes, Josué CARDONNET, ancien président du Directoire du Gard et Justin BEAUX de MAGUIELLE, avocat, accusés de « fédéralisme » [26]. Le 26 mai 1794, un nouveau Directoire du Gard est installé : Elie DUMAS est maintenu dans ses fonctions et l'ex-pasteur Jean RAME y entre [27]. Du 27 mai au 13 juin, DUMAS préside quatorze séances du Directoire et le 11 juin, en séance publique, déclare qu'il a renoncé et « qu'il renonce de plus fort à l'état et aux fonctions de ministre protestant et qu'il ne reconnaît d'autre culte public ou privé que celui de l'Être Suprême, de la Raison et de la Patrie » [27]. Le 3 juin 1794, les pasteurs Pierre SOULIER (Sauve) et Pierre RIBES (Aigues-Vives), anciens administrateurs du Gard, sont guillotins sur l'Esplanade de Nîmes [26]. Le 23 juillet 1794, un troisième habitant de Saint-Jean-du-Gard est guillotiné à Nîmes : Jean-Louis BERTHEZENE, marchand tanneur et ancien maire de sa ville [26]. Entre le 22 décembre 1793 et le 31 juillet 1794, le Tribunal révolutionnaire de Nîmes fait guillotiner 135 Gardois (87 catholiques, 47 protestants, 1 israélite) [26]. Le 27 octobre 1794, huit nouveaux directeurs du

Gard sont nommés. Six protestants : Vincent GUIQUET, président, Jean-Jacques BONICEL, tous deux reconduits, Jean-Louis LAGARDE (Nîmes), Théophile-Pierre GUIRAUD (Uzès), TEULON fils (Valleraugue), Marc DUPLAN (Anduze) et deux catholiques : SALLES (Alès) et MALOSSE (Villeneuve-du-Gard). TEULON et DUPLAN refusent leur nomination, préférant, le premier son étude de notaire, et le second, sa charge de président du Tribunal de commerce d'Anduze [28]. Elie DUMAS n'est pas le seul pasteur gardois robespierriste. On peut citer : Daniel ENCONTRE (° 1762, Nîmes - † 1818, Montpellier [29-30] ; Jean RAME (° +/- 1754, St-Laurent-d'Aigouze - † 1832, Montélimar), pasteurs à Vauvert jusqu'en 1794 [31] ; Jacques MOLINES (° +/- 1749, St-Jean-du-Gard - † 1827, Valleraugue), pasteur à Ganges (il baptise son fils : Maximilien-Robespierre-Jean-Jacques !) et Jean MAZAURIC (° 1758, St-André-de-Valborgne - † 1820, La Tremblade) [30-32].

Notes et références

[1] [FAJON, H.] *Pièces et documents officiels pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes et dans le Département du Gard* (Nîmes, 1867), p.178-179.

[2] BRUYERE, M. : *Alès, capitale des Cévennes* (Nîmes, 1948), p. 136.

[3] POUTHAS, C. : *Une famille de bourgeoisie française* (Paris, 1934), p. 170.

[4] AD30, L64.

[5] Fonds du Comité français de Genève, Vol. 4, B29 – ROBERT, D. : *Textes et documents relatifs à l'histoire des Eglises réformées en France, 1800-1830* (Genève, Paris, 1962), p. 209.

[6] Archives municipales de Saint-Jean-du-Gard : GG21, GG27.

[7] DUMAS n'est décédé ni à Nîmes, ni à Saint-Jean-du-Gard, ni à Anduze.

[8] Archives du Musée du Désert : D699, p. 22.

[9] AD30.85J141-5, Palmarès du Collège d'Alès, 1768.

[10] Archives du Musée du Désert. D699. Don de M. GAL, ex-receveur de l'enregistrement en retraite sur le Cours de Tarascon. Carnet de 14 ½ sur 10 cm.

[11] Archives du Musée du Désert – D700. Don du même. Carnet de 12 sur 9 cm.

[12] BEAUX : Peut-être Justin BEAUX de Maguielle (°22-4-1740, Saint-Jean-du-Gard - † 5-4-1794, Nîmes). Possédait des droits seigneuriaux sur le moulin de Maguielle.

[13] BERTHEZENE : Peut-être Jean-Etienne-Antoine (°15-3-1752, Saint-Jean-du-Gard - † 19-6-1840, Saint-Jean-du-Gard). Avocat, Membre de la Convention Nationale (1792-95), du Conseil des Cinq-Cents (1795-97), du Corps Législatif (1799-1807).

[14] LASSERRE, C. : *Le Séminaire de Lausanne, 1726-1812* (Lausanne, 1997), p.310-311.

[15] Archives du Musée du Désert : D1330.

[16] Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (B.S.H.P.F.), 1894, p.569.

[17] Archives municipales de Saint-Jean-du-Gard. GG24.

[18] Idem, 1D2.

[19] ROUVIERE, F. : *Le mouvement électoral dans le Gard* (Nîmes, 1884), p. 306.

[20] Archives municipales de Saint-Jean-du-Gard, 1E1 à 1E3.

[21] André JEANBON dit SAINT-ANDRE (° 25-2-1749, Montauban - † 10-12-1813, Mayence) : Ancien officier de marine, franc-maçon, pasteur à Castres (1773-82), puis à Montauban (1788). Conventionnel (1792-1794). Membre du Comité de Salut public (1793), organisa-

(suite des notes, page ci-contre)

Abjurations reçues par l'abbé de Malbosc

Communiqué par Y. CHASSIN du GUERNY

L'abbé Jean-Louis de Malbosc, docteur en théologie, prêtre, prieur de Bédouès et doyen du chapitre de Quézac – où il réside – s'active en 1685 à recueillir les abjurations des N.C. autour de Quézac, Ispagnac, Bédouès et Florac, soutenu par son frère aîné Pierre-Antoine, commandant la place de Florac avant de devenir (en 1695) inspecteur des milices bourgeoises. [AD48 - sous-série 3J - *Chartrier du Champ*]

14 oct. 1685

MÉJAN Jean (38 ans), DARNAUD Gabrielle (40 ans) son épouse, de Montméjean (paroisse d'Ispagnac);
BOUVIER Jean, ALBARIC Jean, FABRESSE Claude, tous de Chabrières (paroisse de Bédouès);
ROUVIÈRE David, ATGIER Jean, de Chadenet (les Bondons);
FELGEROLES Jean, ATGIER Antoine, MOUILHERAT Jean, ROUSSE Françoise (mère du précédent), de Constanci (p^{se} Bédouès);
PRIVAT Etienne, GOUDE Françoise (mère du précédent), de la Masse (Bédouès);
BOISSIER Izac, BOISSIER Antoine, BONICEL Jacques, COURTES Antoine, PRIVAT Antoine, CABOT Jean-Pierre, ALBARIC Pierre, MARTIN Estienne, GOUT Ien [?], MOUILHERAT Jean (fils de PRIVADE Jeanne), PARADES David, COURTES François, MOUILHERADE Suzanne, BOUNIOLE Suzanne, ATGIÈRE Marie, ATGIÈRE Claude, DOUDE Suzanne, CHABROLE Anne, tous de Ruas (p^{se} des Bondons);
TAISSIER Jean, de VIGNOLES Jean Sr de Venec, de la Vernède (Bédouès);

15 oct. 1685

CHAPTAL Jean, LAPIERRE Pierre, de Cocurès;
ALBARIQUE Marguot, BOUNICEL Pierre, de Cabrière (Bédouès);

16 oct. 1685

CHAPELLE Antoine, Claude, François, Izac, Marc, Pierre, ROURE Pierre, QUET Antoine, VEIRAC Pierre, VIELZEUX Claude, MOULINES Jean, MOULINES Jean dit Braiou et Jean son fils, GUIN Jean, ROUX Jean de Prat-Soutairan, VIGNES Pierre, MARTIN David, COMBES Jean, GUIN Antoine, MARTINE Jeanne, MOLINESSE Marie, MARTINE Marie, PARISE Jeanne, CHAPELESSE Marguerite, COMBESSE Jeanne, PONGE Jeanne, MARTIN Jeanne, SERVIERESSE Jeanne, BOUDETTE Marie, FELGEROLES Anne, MOULINESSE Jeanne, TALONE Suzanne, tous du lieu de Finiels et de Prat-Soutairan (p^{se} de Frutgières);
dameiselle Catin de GABRIAC (Vve Sr Jean de VELAI) de Rocoules (p^{se} de Fraissinet-de-Lozère);

dameiselle Louise de VELAI (épouse du Sr de BONDURAND) de la Roche (p^{se} de St-André-de-Lancize);
COISSIER Anthoine, BRESSE Madeleine sa femme, RAMPON Jean, DUMASSE Jacqueline sa femme, RAMPONE Jeanne leur fille, RAMPON Daniel, DANDRÉ Jeanne sa femme, PANTEL Izac et BOISSIER sa femme, PARIZE Jeanne (Vve de Jacques PARIS), LAPIZE Jean, BRESSE Madeleine sa femme, COMBESSE Jeanne (Vve d'Antoine BRES), TEISSIER Yzac, PELCUER Jacques, BOISSIER Pierre et COURETTE Madeleine sa femme, VIDAL Marc et BRESSE Marguerite sa femme, RAMPON Antoine et BOYERE Claude sa femme, PANTEL André et PRIVADE Claude sa femme, GRANDONNE Marguerite (Vve BOISSIER Antoine), BOISSIER Claude sa fille, DONZEL Jacques et BOISSIER Marguerite sa femme, DULINE Lucesse (Vve de BOYER Pierre), ROUMEJONNE Louise (femme de PASCAL Jacques, «son mari n'estant pas avec elle depuis plus de quinze ans»), PARIX Pierre et CHABROLLE Isabeau sa femme, Jean, Pierre et Suzanne PARIX leurs enfants, MOLLIERADE Marguerite (Vve de BRES Jacques), BRES Antoine son fils, PELECUER Marguerite (Vve PHELIPPE Antoine), RAMPON Jacques, DUMASSE Anthoinette, Jean, Madeleine RAMPON leurs enfants, RAMPON Claude et GAUZAGNE Catherine sa femme, PEIRONNENCHE Pierre et Suzanne sa fille, PHELIPPE Madeleine fille de feu PHELIPPE, BRESSE Jeanne fille de feu Jacques, QUET Anthoine et BOYERE Marye sa femme, tous habitants du lieu et paroisse de Grizac;
RAMPONNE Anne femme de VIELZEUX Jacob, DUCAMP Suzanne femme de GUIN Jean, BRESSE Madeleine femme d'Estienne N. du lieu de l'Hermet (p^{se} de Grizac);
Mre ROUMEJON Daniel, DAUDE Daniel et POME Jeanne sa femme, DAUDE Pierre et PAGES Marguerite sa femme, MAZAUROQUE Jeanne et PAGEZE Marie sa fille, ROUMEJON Jacques et BOIERE Marie sa femme, Pierre et Catherine leurs enfants, BOYER Claude et CHAPTALE Marguerite sa femme, DAUDENE Suzanne femme de DAUDE Pierre «son mari étant infirme ainsi qu'ont dit», DUDENE Suzanne sa fille femme de MAZOIER Jean «lequel a dit être à la compagnie pour quelque affaire qu'il a », DUCROS Jean et Jacques frères, DURANT Guilhaume, VIDAL Pierre et DUMASSE Anne sa femme, VIDAL Jeanne leur fille du lieu de la Brousse, demeurant pour rentier au Villaret, tous les sus-nommés de la p^{se} de Grizac.

17 oct. 1685

ROUVIERE Pierre Sr de Vallongue, FELGUEROLLES Jean, VIELZIEUX Estienne et ROUX Jean son beau-fils, POUME Estienne, BRES André (fils † Pierre), ROUX Jean, VIALLA Jacob, ANDRE Jean, VIELZEUX Pierre, ROUMEJOUX Jean, DUCAMP Jean et GUIN Jean son beau-fils, BRES André vieux, tous habitants de Lhermet (p^{se} de Grizac);
GALLABERT Antoine et BAREZE Marie sa femme, BOISSIER Jacques (fils de † Antoine), PELECUER Claude (Vve COURET Jean), COURET Anne sa fille, BOYER Claude jeune, autre BOYER Claude son oncle, BOISSIER Jacques et Antoine père et fils, MARTINE Jeanne femme de PELECUER Jacques, BOISSIER Etienne, CHABROL Pierre, François et Antoine frères, PLANTIERE Marguerite (Vve COMBES Claude) BRESSE Jeanne (fille † Antoine), RAMPONNE (fille † Claude), tous du lieu et p^{se} de Grizac.

teur de la Marine de guerre. Consul dans l'Empire Ottoman (1795-98).
Préfet de Mayence (1802) – Baron d'Empire (1801). Mort du typhus
[22] AD30, L48, L49, L1043.
[23] AD30, L109, L2019.
[24] LE ROY LADURIE, E. : *Histoire du Languedoc* – Que sais-je ?
N° 958 (P.U.F., Paris, 1967), p. 103.
[25] AD30, L62.
[26] [FAJON, H.] : op.cit., pp. 38-41.
[27] AD30, L63.
[28] AD30, L64.
[29] Bulletin S.H.P.F., 1971, p. 279-281 (H. Dubief).
[30] *Annales historiques de la Révolution française* (1953), (E. Appolis)
[31] DURAND, C. : *Histoire du protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Genève, 1902, pp. 31-32.
[32] Bulletin S.H.P.F., 1989, p. 675 (Poujol, J. et Cabanel, P.).

La diaspora cévenole du Pacifique Une affaire de famille

par Bernard ATGER

Dans un récent numéro de *Causses et Cévennes*, Patrick Cabanel évoquait les Atger et Delfieu, colons cévenols à Tahiti. Voici quelques précisions sur leur aventure singulière, découverte grâce à la généalogie et l'histoire familiales.

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, les Atger sont déjà des émigrés puisque, en 1778, le grand-père Louis est venu depuis Grizac louer ses jeunes bras à Mialet comme travailleur à la journée. Au bout d'une dizaine d'années, il a pu enfin acquérir en locatairie perpétuelle, dans le quartier de Campmau, une petite propriété laissée à l'abandon depuis la guerre des Camisards.

Par leurs achats ou le jeu des alliances, ses neuf enfants ont rapidement colonisé la petite vallée ou se sont installés sur les communes voisines de St-Jean-du-Gard et St-Paul-la-Coste. Tous sont agriculteurs et connaissent la relative aisance que procure l'élevage encore prospère des vers à soie.

Un seul garçon, François, a fait, grâce à un oncle, l'apprentissage de la tonnellerie à St-Jean-du-Gard avant de tenir échoppe rue de la Sabaterie près du vieux marché à Alés.

Le premier mars 1834, à St Jean, Magdeleine Delfieu son épouse donne le jour à un petit Ernile qui va être élevé dans l'atmosphère très pieuse des réunions revivalistes organisées par ses parents dans leur magasin.

Outre les prédicateurs évangélistes itinérants, Emile Atger va fréquenter l'école mutuelle puis, chose plus exceptionnelle pour un fils d'artisan, le lycée d'Alés où il obtient le baccalauréat ès lettres en 1854.

Il est vraisemblable que les liens de parenté avec les Lafont-Barafort, négociants filateurs à St Jean, ont contribué au financement de ces "longues" études qu'il va continuer jusqu'à la Faculté de Théologie de Montauban, où il passe sa thèse en 1858. Ainsi, contrairement à ses cousins chevriers et castaniers et à ses voisins trieurs de charbon sur le carreau de la mine, Emile aura reçu une éducation jusque là réservée à la classe "bourgeoise".

Il est alors immédiatement nommé pasteur, avec dispense d'âge, dans la petite paroisse ouvrière d'Avèze, près du Vigan. Là, le jeune ministre anime une *Société des Missions* et collecte des fonds pour la société centrale à Paris dont le but est d'"évangéliser les peuples païens". C'est à cette occasion qu'il va faire la rencontre du missionnaire Thomas Arbousset, natif de Pignan dans l'Hérault, qui, à son retour d'Afrique du Sud, effectue une tournée de conférences dans les Cévennes et dont il épouse quelques mois plus tard Sophie, l'une des filles.

C'est en 18621 que la *Société des Missions* est sollicitée pour envoyer des missionnaires à Tahiti.

En effet, depuis 1843, la France a établi par un coup de

force son protectorat sur cette île lointaine jusqu'alors sous influence britannique et évangélisée par les missionnaires protestants de la *London Missionary Society*.

Après vingt ans d'installation française, ces derniers qui font l'objet de multiples pressions ont entamé leur retrait progressif alors que l'Administration du Protectorat soutient et favorise l'installation de prêtres et d'enseignants catholiques.

C'est donc dans une certaine urgence, et pour enrayer l'expansion catholique, que la *Société des Missions* de Paris s'avise enfin d'envoyer deux missionnaires à Tahiti.

Choisi pour son expérience de vingt-huit années passées chez les Bassoutos d'Afrique du Sud, Arbousset part immédiatement. Son gendre Emile Atger s'embarque dès le printemps 1863 avec le matériel nécessaire au développement de la mission et surtout dans le but de créer une école protestante de langue française.

Grâce aux navires à vapeurs, et en franchissant l'isthme de Panama en chemin de fer, tous deux effectuent en moins de deux mois des traversées relativement courtes pour l'époque.

Thomas Arbousset ne séjourne à Tahiti que jusqu'en 1865, le temps nécessaire pour réorganiser les églises locales déjà constituées et effectuer des missions de reconnaissance dans les archipels des Tuamotu et aux îles sous le vent. Outre son action missionnaire, Emile Atger, nommé chapelain de la reine Pomaré IV, doit surtout organiser une école protestante en Français. Des écoles embryonnaires en langue Maori mises en place par les Anglais existent déjà, mais le seul enseignement en Français est dispensé par l'institution catholique des frères de Ploermel soutenue par le Gouvernement. La concurrence sera vive car de cet enseignement sortiront les élites du pays. "*Ce Peuple sera à celui qui l'instruira...*" écrit sans ambiguïté Emile Atger à ses directeurs de Paris.

Une première école est ouverte dans le temple de Paofai, à Papeete. Le Français y est enseigné par Emile et son épouse sur la base de textes bibliques, de la même manière que les instituteurs évangéliques exerçant dans la région de Mialet trente ans plus tôt. Enfin en 1866, après de nombreuses péripéties, une véritable maison d'école est inaugurée en présence de la reine Pomare et du Gouverneur. La direction en est alors confiée au jeune pasteur Charles Viennot secondé de son épouse, arrivés depuis peu. Cette école qui a pris le nom de son premier directeur existe toujours.

Emile se consacre alors à la direction générale de la mission et aux relations délicates avec l'administration coloniale plus favorable aux catholiques, les protestants restant toujours suspects d'être des partisans de l'Angleterre. La concurrence est d'ailleurs très inégale. En effet, outre le soutien gouvernemental, la mission catholique bénéficie de moyens matériels et humains beaucoup



Albert ATGER (1878–1960) et son épouse Taharoa a Tutea (1874–1966).
Membre de la Chambre d'Agriculture de Papeete, il développa la culture de la vanille sur l'île de Tahaa.

Les enfants de Jean-Louis et Marie Louise vont faire fructifier le patrimoine constitué Mais cette fois les tabous du missionnaire n'ont plus cours et les alliances vont se diversifier tant avec les belles vahinés que dans la population européenne ou chinoise.

Au début du vingtième siècle, les Atger exploitent directement de vastes propriétés dans les vallées de la Papenoo et de la Fautaua. Ils pratiquent une agriculture moderne et sont des premiers à utiliser la charrue. Leur distillerie est la troisième en importance sur l'île.

Hélas en 1918/19, une terrible épidémie de grippe espagnole va décimer la Polynésie. A Papeete seulement, il y a 600 victimes sur 3000 habitants. On n'arrive plus à enterrer les cadavres assez rapidement car toutes les familles –y compris les Atger– sont touchées. Pour combler les vides des nombreux parents disparus, heureusement que la tradition du *fa'a'amu*, l'adoption tahitienne, joue à plein. Ainsi, les oncles et tantes survivants vont adopter les nièces et neveux orphelins, ce qui ne simplifie pas vraiment la tâche du généalogiste. Mais, en Polynésie, comprendre le fonctionnement des "lits à étages" et des adoptions est plus qu'une science !

A la suite de cette épidémie catastrophique et pour soulager leur père, deux des petits fils de Jean-Louis, Louis et Eugène, vont s'expatrier en Nouvelle Zélande où la famille fera souche. Eux aussi seront agriculteurs et éleveurs de moutons, en concurrence directe avec leurs lointains cousins cévenols.

C'est à la même époque qu'est vendue la plus grande partie des terres de la Fautaua pour acheter de nouvelles propriétés sur l'île de Tahaa dans l'archipel des îles sous le vent. En effet, Albert, un des fils de Jean-Louis, a décidé de se lancer dans la culture alors lucrative de la vanille. Marié à une Tahitienne, il est un membre influent de sa communauté, à la vie de laquelle il participe activement. Franc-maçon, membre du syndicat agricole, il est l'auteur d'un article intéressant sur "*la situation agricole aux îles sous le vent et ses possibilités de développement*" (1930).

En 1963, âgé de 89 ans, il rencontrera le pasteur Henri Clavier, petit-fils d'Emile Atger venu célébrer le centenaire de la Mission française, et lui rappellera leurs liens de parenté alors qu'en Cévennes tout le monde avait oublié ces lointains cousins.

En effet, dans les mas de Mialet on était plutôt resté marqué par les aventuriers d'Amérique qui n'avaient pourtant pas fait fortune mais étaient revenus pour entretenir la légende, alors qu'à Tahiti les parents transmettaient aux enfants des histoires de chasse au loups et de combats de Camisards à Mandajors en mangeant le pot-au-feu le dimanche.



Depuis une quinzaine d'années, les liens ont enfin été renoués, permettant aux deux familles si proches et si différentes de se redécouvrir. A l'été 1998, un rassemblement a pu avoir lieu à Saint-Paul-la-Coste dans le temple où s'étaient unis Jean-Louis et Marie Louise quelques jours avant leur départ. Nous étions 160 descendants des émigrés de Grizac ou de Mialet, dont une trentaine de Tahitiens, et quelle n'a pas été notre surprise lorsqu'ils ont entonné avec nous les vieux couplets de la Cévenole.

L'an dernier, j'ai pu à mon tour me rendre à Tahiti et visiter leurs lieux de mémoire si différents des nôtres. Quel accueil ! Quelle famille ! Mais quel travail encore pour situer une si vaste parentelle et surtout recueillir sa mémoire et ses souvenirs.

La biographie d'Emile Atger est en bonne voie et devrait être prête pour 2001, alors que de nouvelles visites et échanges sont en préparation.

Sources

- Archives nationales Outre-Mer (Aix-en-Provence).
- Archives territoriales à Papeete.
- Archives de la *Société des Missions*. DEFAP, Paris.
- Archives du Gard.
- Archives communales de St-Jean-du-Gard, Mialet, St-Paul-la-Coste, Alès.
- Archives familiales et souvenirs recueillis.
- P. O'Reilly : *Tahitiens*, Sté. des Océanistes, n° 35, 1975.
- P. O'Reilly : *La vie à Tahiti au temps de le Reine Pomaré*, Editions du Pacifique, 1975.
- P.Y. Toullelan : *Tahiti colonial* (1860/1914).
- Thomas Arbousset : *Tahiti et les îles adjacentes*. Grassart, Paris, 1867.
- Henri Clavier : *Thomas Arbousset*. Sté. des Missions Evangéliques, Paris, 1965.

à propos du Collège Royal Naval d'Alès...

Dans l'article de G. LIOTARD *La Franc-Maçonnerie à Alès au XVIIIème siècle* [cf. L.C.C. n° 121, p. 3], l'auteur écrit, à propos du Collège Royal Naval d'Alès, que le petit séminaire était dirigé par un collège d'Oratoriens, reprenant ainsi l'affirmation de Lucien FRAINAUD dans son *Propos sur la Marine et le Collège Royal d'Alais*, p. 22 [Lacour, Nîmes, 1987].

Pour l'abbé BRUYÈRE, au contraire – citant les Archives des Pères Jésuites de France – « *la direction du séminaire et du petit collège fut confiée aux PP Jésuites* » [in *Alès, capitale des Cévennes*, Nîmes 1948, p. 281].

Qui a raison ?

Notons que Gaspard MONGE, professeur de mathématiques à l'École de Marine d'Alès, fut élève des Oratoriens de Beaune, sa ville natale.

H. Depasse

NDLR : Compte tenu du manque de rigueur avéré de l'abbé Bruyère, je pencherais plutôt pour la version Frainaud [P.A. Clément].

La maison cévenole d'antan à éléments dissociés

par Jacques SCHNETZLER

Nos longues et patientes recherches entre Cèze au sud et Beaume au nord, nous obligent à nous interroger sur la maison cévenole traditionnelle, toujours en place.

Qu'elle soit bâtie en moellons de grès, de schiste, de gneiss, de granit, plus rarement de calcaire, cette maison est couverte de lauzes de schiste. Cette toiture repose habituellement sur un lit d'argile dans lequel chaque lauze est sertie. Le tout est supporté par d'épaisses planches que soutiennent de robustes solives. Les plafonds-planchers qui séparent les étages sont aussi constitués de planches posées sur des poutres transversales. Seul, le premier étage est dallé de pierre, car porté par la voûte qui couvre le rez-de-chaussée.

Tous ces bois sont de châtaignier, réputé peu putrescible. La toiture et sa charpente sont très lourdes, pesant au mètre carré plusieurs centaines de kilogrammes. Une toiture de maison peut donc peser plusieurs dizaines de tonnes.

Très lourdement chapeauté de lauzes, la maison cévenole traditionnelle est une grosse consommatrice de bois de châtaignier. Mais qu'en fut-il jadis dans nos contrées, quand le châtaignier était loin d'y jouer le rôle qui lui fut dévolu ces derniers siècles ?

Car jadis, avant que ne se généralise tardivement le châtaignier greffé, la Cévenne était loin de posséder du bois d'œuvre de qualité, capable de jouer dans la construction la même rôle. En effet, on n'avait guère ici comme bois de bonne venue que des fruitiers, parmi lesquels l'excellent noyer, mais trop peu nombreux pour fournir les volumes nécessaires.

Ici, la végétation naturelle, celle qui réoccupe à nouveau le terrain avec la déprise humaine et l'avancée de la friche, c'est une chênaie, soit de chênes blancs ou pubescents, soit de chênes-verts ou yeuses. Souvent noueux et rabougris, ces chênes sont, sauf exceptions, inaptes à donner de bonnes planches et des poutres de portée suffisante. Plus ou moins proche, la Montagne ne disposait, comme bois d'œuvre, que du hêtre –le fayard– impropre à certains usages, et que du sapin. Sur les hauteurs, ce dernier autorisait effectivement de bonnes couvertures de lauzes, mais les charrois difficiles et coûteux écartaient le sapin de la plupart des bâtiments de la Cévenne.

Dans ces conditions, sur nos pentes, la toiture de lauzes n'était envisageable qu'exceptionnellement, comme par exemple sur les églises, car elle y reposait directement sur la voûte de pierre. La lauze était possible sur certaines constructions au prix de grosses dépenses que la quasi-totalité des gens ne pouvaient se permettre. C'était un privilège de riches.

Comment faisait-on donc avant de disposer de bois abondants de châtaignier ?

La réponse – peut-être partielle – nous fut livrée, il y a une

quinzaine d'années, lors du dépouillement du compoix-terrier de 1624 de la paroisse de Thines en Vivarais.

Ce document est d'autant plus précieux qu'il nous révèle nettement deux types de maisons d'habitation.

La plupart ne diffèrent pas des maisons présentement existantes et souvent déjà en place à cette époque-là. On a parfois une maison, bâtiment unique; ce sont souvent des maisons données au pluriel, la maison comportant alors plusieurs bâtiments soudés entre eux. Le plus souvent, cette maison (ou ces maisons) ouvre(nt) sur une ou plusieurs cours et sur un courtil, avec –rarement– en plus une *yère*, une aire.

Tout autres sont les maisons «foghanes» [*foghana*, *fougaignes*] 36 fois mentionnées, dont 17 fois avec, à côté, une «chambre», mot désignant une petite maison à usage d'habitation et complémentaire du logis principal.

Ces maisons «foghanes», inconnues dans la majorité des lieux habités, représentent la totalité des habitations dans six hameaux et co-existant avec les autres dans dix autres écarts.

En occitan, la *foghana* est l'âtre où brûle le feu et, par extension, la cuisine. Une maison «foghane» est un logis où la salle – parfois l'unique pièce – possède un feu brûlant dans l'âtre. En principe, toutes les maisons d'habitation sont dotées d'un âtre.

Certains faits permettent d'y voir plus clair. Cette maison est petite, d'où l'ajonction fréquente d'une «chambre». Elle est le plus souvent accompagnée d'une clède et d'une paillère distinctes, donnant également sur la ou sur les cours, qui sont ici aussi la règle tout comme le courtil.

De prime abord, cette dissociation d'avec la paillère qui est aussi une fenièrre et d'avec la clède semble indiquer que la maison «foghane» est une chaumièrre, plus souvent couverte de genêt que de chaume. Sa toiture éminemment inflammable ne permet pas qu'on y fasse sécher des châtaignes au-dessus du foyer, comme c'était déjà l'habitude. De même, le foin et la paille doivent être entreposés à l'écart pour réduire les risques d'incendie.

D'aucuns, comme Pierre Minard, pensaient que cette maison aurait pu être de terre. Mais la terre semble mal s'accomoder des excès climatiques cévenols, notamment des fortes variations hygrométriques et des violentes pluies tombant souvent en oblique quand ce n'est pas à l'horizontale.

Notons, au passage, l'absence ou l'extrême rareté de la terre cuite. La tuile connue en des lieux proches semble absente. Sinon, on l'aurait retrouvée notamment dans le remplissage des murs où l'on fourre le tout-venant ramassé à même le sol. La vaisselle de terre cuite est rare, même absente des inventaires. On a argué du fait que cette «terraille» était de faible valeur. Mais pourquoi recourut-on à la pierre pour des récipients de ce fait peu maniables et très inconfortables ? N'oublions pas que l'on utilisait alors

des courges et des Calebasses comme récipients, concurremment avec le métal.

La maison «*foghane*» n'est pas une maison au rabais. De bons possédants y vivent; des petites gens n'en ont pas. Elle est indifférente au soubassement rocheux qui, à Thines, est de schiste ou de granit, donc indifférente au matériau des murs.

Bien entendu, la maison *foghane* n'est pas pour nous une nouveauté. Depuis près de cinquante ans que nous nous penchons sur le passé de la contrée, nous l'avons maintes fois rencontrée et nous en avons déjà saisi les caractéristiques. Mais jamais avant, les particularités de cette maison à éléments dissociés n'étaient apparues aussi clairement.

Ces bâtiments proches les uns des autres mais distincts ont, par la suite, souvent été couverts de lauzes. Certains l'étaient peut-être déjà en 1624 à Thines. Ceux qui ont perduré jusqu'à nous ont été reliés entre eux par d'autres bâtiments, habituellement rectangulaires, utilisant les murs des édifices antérieurs. Un simple coup d'œil permet de saisir les ajouts. On est donc passé d'une maison à plusieurs bâtiments distincts à une maison à éléments associés.

Il est possible qu'à Thines, toujours en 1624, des maisons présentées au pluriel et formant un tout aient été précédemment des maisons à éléments dissociés.

Nous savons d'autre part qu'à compter de la fin du XVI^{ème} siècle, la construction innova avec de volumineuses maisons-blocs aux amples celliers, aux vastes salles agrémentées de cheminées monumentales. Ces nouvelles constructions s'élevèrent avec le retour à la paix civile et

tirèrent profit des possibilités nouvelles offertes par le développement de la châtaigneraie.

Le recours à de solides plafonds-planchers supportés par de robustes poutres, parfois par l'intermédiaire de lambourdes[*], permit certainement de multiplier les étages et de spécialiser certaines pièces, notamment pour la nuit. Une partie du temps, la maisonnée se regroupait dans la salle auprès de la cheminée quand la température l'exigeait. Ce sera là qu'on fera longtemps cuire les aliments.

La cuisine, pièce spécialisée pour la préparation des repas, n'apparaîtra habituellement que plus tard. Pourtant, dans certains intérieurs privilégiés, la cuisine comme telle – a *coquina* des textes latins – se saisit dès la fin du XV^{ème} siècle, alors que le pays sort d'une période de plus d'un siècle de graves difficultés. Mais la *coquina* est encore le privilège d'un tout petit nombre.

Une chose est certaine : la maison traditionnelle cévenole, sous son capuchon minéral, ne doit pas remonter très loin dans le temps.

[*] **lambourde** - n.f. est probablement (1294) composé de l'ancien français *laon* «planche» (1312) et de *bourde* «poutre» dérivé de *bourdon*, la lambourde étant littéralement une poutre destinée à soutenir les planches...

Le mot, d'usage technique, désigne une des pièces de bois utilisées dans la construction reposant sur une solive et sur lesquelles sont clouées les lames d'un plancher; le mot s'applique aussi (1611) à la poutre fixée le long d'un mur et sur laquelle s'appuient les extrémités des solives.

(d'après LE ROBERT - *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris 1992, 1998.)

Localisation de la maison foghane

Emmanuel Le Roy Ladurie a fort bien démontré l'équivalence, aux XIII/XIV^{èmes} siècles, entre les mots *domus* et *hospicium*; en Languedoc, cette maison-famille s'appelait l'*ostal*.^[1]

Cœur de l'*ostal*, la *foganha* – l'endroit où l'on fait le feu – est « la maison dans la maison »^[2]; elle a donné son nom à la notion de « maison foghane ». Ce concept socio-culturel, issu de la civilisation romaine, s'est concrétisé en Languedoc sous la forme d'une réalité architecturale dont Jacques Schnetzler nous décrit ci-dessus les contraintes locales de réalisation, puis l'évolution.

Cette appellation de « maison foghane » est pratiquement absente des nombreux compoix languedociens dressés au milieu du XVII^{ème} siècle. Par contre, on la trouve encore dans les estimations du siècle précédent, notamment dans les *Etats des maisons et moulins de la viguerie du Vigan*^[3]. A défaut d'autre document sous la main, il m'a paru intéressant d'effectuer un rapide survol de ce texte pour tenter de préciser la notion de maison foghane, au moins dans son acception tardive. De ce sondage, limité à une douzaine de paroisses, il ressort tantôt pléthore, tantôt absence totale de maisons foghanes. A Mandagout, par exemple, dans l'estimation du 22 août 1551, aucune maison foghane parmi les 78 maisons décrites; par contre, dans le cottet daté du 17 août, 14 maisons sur 18 sont déclarées « où fait fouguagne » et une autre *ostal*. Enfin, dans le cottet dressé le 15 août, les huit maisons décrites sont toutes foghanes.

J'ai cru d'abord à un problème de vocabulaire, peut-être lié à l'identité des prudhommes ou indicateurs chargés de désigner les biens. Un examen plus minutieux montre que cette piste ne conduit nulle part et n'apporte aucun indice probant.

Au contraire, si l'on choisit comme critère la localisation des biens, en ville ou dans des écarts hors les murs, une évidence s'impose : toutes les maisons mentionnées « foghanes » ou « ostals » se trouvent dans la campagne. A Montdardier, par exemple, on relève trois ostals au lieu-dit la *Fouganhe* (on ne saurait être plus explicite !).

Bien plus, à Roquedur, St-Bresson, St-Laurent-le-Minier, ces maisons font l'objet d'un cottet séparé portant le titre « *cottet des maysons estant aux champs* » ou « *cottet des maisons champestres* ».

On peut donc dire que la maison foghane, au XVI^{ème} siècle et en Cévennes, est un bâtiment d'habitation rural isolé, construit suivant une architecture typique. A la différence des clèdes, fours, paillers et autres cazals qui peuvent être souvent, eux aussi, des constructions isolées, il est important de souligner que la maison foghane est avant tout le *domicile* – au sens administratif et fiscal actuel – de son propriétaire. D'où la précision maintes fois rencontrée : « *mas [ou ostal] où demeure...* ».

A. CLAVEIROLE

[1] LE ROY LADURIE, E.: *Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324* - Gallimard, Paris 1975, p. 52.

[2] idem, p. 61.

[3] CHASSIN DU GUERNY, Y. : Hors série n° 48 - L.C.C. 1998.

Liste des « escoliers en théologie » d'après les délibérations du consistoire de Nîmes

(XVIe - XVIIe siècles)*

par Françoise MOREIL

Ni les enseignants, ni les étudiants ne sont répertoriés sous forme de liste dans les archives des XVIe et XVIIe siècles. Mais grâce aux demandes de présence aux réunions du consistoire, les noms de cent soixante-treize proposants ont pu être collationnés pendant le siècle d'existence de l'académie, c'est-à-dire de 1561 à 1664. Par contre, l'origine géographique d'une vingtaine seulement est précisée, ce qui est bien peu pour en tirer des conclusions fiables. Ainsi les proposants bénéficient durant leurs études d'aide matérielle, de formation professionnelle, ce qui permet à l'église réformée de Nîmes de disposer d'un certain nombre de futurs pasteurs nécessaires au dynamisme de la vie religieuse locale.

| Nom & pr ^o m | Lieu d'origine | Date | Autres informations |
|-------------------------------|-------------------------|------------|---|
| CHABOT | | 16/4/1561 | |
| de la JONQUIER RE | | 16/4/1561 | [1] |
| MALTRET | | 16/4/1561 | [2] |
| GEORGES Etienne | | 16/4/1561 | |
| NISSOLE | | 10/10/1584 | Quidie GenLve [3] |
| FALGUEROLLES | | 4/11/1587 | 2e fils de Sr de FALGUEROLLES |
| THOMAS | | 18/12/1591 | fils de Philibert , cordonnier |
| SUFFREN Mardoche ^e | | 15/4/1592 | fils de Bamab ^e |
| de TORTOLON Pierre | | 22/4/1592 | [4] |
| ARBAUD Georges | | 22/4/1592 | |
| FLORENTIN Pierre | | 22/4/1592 | |
| MOGIUS | Pt-en-Royan | 22/4/1592 | fils de pasteur |
| ARNAUD Louis | Marseille | 24/6/1592 | |
| BENOIT Marc-Aurel | | 8/10/1592 | |
| TERROND | | 17/3/1593 | Quidiant GenLve 4ans d'Etudes aux frais de l'Eglise - lira en chaire |
| ARNAUD Georges | Marseille | 24/6/1592 | |
| DEYDIER Brun | St-Maximin en Provence | 11/6/1593 | |
| BERNARD Paul | | 26/1/1594 | admis au consistoire |
| CHAYLON | | 30/10/1596 | a abandonn ^e la th ^e ologie |
| FRANQUET Christiannet | | 20/11/1596 | fera la lecture au Coll ^e ge |
| MASSE EXCOUSSAYS Jacob | Ecosse | 1/7/1598 | |
| FELIX | | 12/8/1598 | demande aller GenLve |
| BLASCHIER Jehan | | 21/10/1598 | assistera au consistoire |
| GINAC Jehan | | 21/10/1598 | |
| DARBAUD | | 21/10/1598 | |
| DALLIER | | 21/10/1598 | |
| ABRAHAM | | 14/6/1600 | |
| GIGORD | | 23/8/1600 | demand ^e comme lecteur en th ^e ologie [5] |
| de DESSAU Jehan | | 23/7/1601 | |
| de CHAMBRUN | | 28/10/1601 | fils de Sr de Chambrun [6] |
| TOUSSAINT Samuel | Montuelhard (Allemagne) | 11/12/1601 | |

| Nom & pr ^o m | Lieu d'origine | Date | Autres informations |
|------------------------------|-----------------------|------------|--|
| des YSSARDZ Jehan | Molins en Bourbonnais | 11/12/1601 | |
| BARBIER Josu ^e | Dauphin ^e | 11/12/1601 | fils de Loys, ministre en Dauphin ^e |
| GANTELME Jehan | Nisse | 11/12/1601 | |
| BELLAGENT Poi | | 11/12/1601 | fils de Laurent |
| ROURE Barth ^e omy | Mialet | 11/12/1601 | |
| SELON Alexandre | N mes | 11/12/1601 | fils de Guilhaumes, apptocaire |
| FERRIER Jehan | | 11/12/1601 | fr ^e re de FERRIER pasteur |
| FAUCHIER Jehan | | 23/1/1602 | |
| CATALIER Jehan | | 27/11/1602 | |
| TESTOR Jacob | | 28/3/1603 | |
| DURANT David | | 27/8/1603 | |
| CAZE | | 27/8/1603 | |
| RICHARD | | 9/11/1605 | |
| FOUNER Josu ^e | | 18/1/1606 | |
| LICH ^e RE | | 4/10/1606 | |
| VILLARET Jehan | | 13/12/1606 | |
| ESPAGNAC Jacques | | 13/12/1606 | |
| SECONDI | | 13/12/1606 | |
| SERRES | | 4/7/1607 | fr ^e re de M. de SERRES |
| NOGUIER Antoine | | 13/5/1609 | |
| BUFFET | | 5/8/1609 | |
| SERRAN | | 16/4/1610 | |
| SERVILLES | | 16/4/1610 | |
| GASAGNE | | 27/10/1610 | |
| ALL ^e GRE | | 27/10/1610 | |
| SOLEIL | | 27/10/1610 | |
| DEMARES | | 24/11/1610 | assistera au consistoire |
| OSTY | | 27/7/1611 | |
| FABRE Jehan | | 24/8/1611 | Quidiant Lausanne |
| JOLLY Laurens | | 2/11/1612 | |
| ESCAFFIER | | 14/11/1612 | |
| LIQUIER | | 14/11/1612 | |
| CANDY | | 23/8/1613 | ancien moine |
| RIBI ^e RES | | 25/9/1613 | |
| NEREZ | | 2/4/1614 | |
| BUAD | | 16/5/1614 | |
| LENOIR | | 16/5/1614 | |

[*] F. MOREIL & A.M. DUPORT : *Religion et éducation à Nîmes aux XVI-XVIIIèmes siècles*, AD30, 1995, pp. 62-67.

| Nom & prénom | Lieu d'origine | Date | Autres informations |
|-------------------|-------------------------------------|-------------------------|--|
| FIHON | | 18/6/1614 | |
| BUET | Genève | 16/10/1614 | |
| DUPUY | | 12/11/1614 | |
| BUES | | 31/12/1614 | |
| BAYLE | | 25/3/1615 | |
| DELUBAC | | 16/9/1615 | |
| JACQUET Paul | | 25/12/1615 | |
| BALTAZARD Jacques | | 24/2/1616 | |
| CORCON André | | 24/2/1616 | |
| CANDE | | 2/3/1616 | |
| RODES | | 13/4/1616 | |
| FEDON | | 25/5/1616 | |
| BRUNIER Théodore | | 16/10/1616 | |
| SIERRES | | 9/11/1616 | |
| LICHIER | | 9/11/1616 | |
| FOURNIER | | 9/11/1616 | |
| CHRESTIEN | originaire d'Allemagne par son père | 28/12/1616 | son père était régent, vu les services rendus par sa famille, il recevra les 3/4 du legs de M. Bourges |
| GUIZARD | | 5/1/1617 | |
| JANYN | | 1/3/1617 | frère d'un gantier |
| MILLIO Loys | | 26/4/1617 | |
| GEVAUDAN | | 21/6/1617 | [7] |
| DALBIAC | | 21/6/1617 | [8] |
| MANUEL | | 23/8/1617 | |
| DEVEZ | | 30/8/1617 | |
| RODIER | | 30/8/1617 | |
| JULIAN | | 13/9/1617 | |
| CENS | | 10/2/1618 | |
| JAYN fils | | 28/2/1618 | |
| DORSAULT | | 23/1/1619 | |
| d'AUBUS Charles | | 25/12/1619 | |
| FOURNIER Ysaac | | 25/12/1619 | visitera l'hospital, fera prières et exhortations dans iceluy |
| ROLLY | | 4/11/1620 | [9] |
| BESOCHE | | 2/12/1620 | |
| ANCET | | 17/3/1621 | |
| DUMAS | | 17/3/1621 | |
| DURET | | 27/10/1621 | |
| CHABAUD | | 22/6/1622 | |
| DANCE | | 15/2/1623 | |
| de POLVERI RES | | 15/2/1623 | [10] |
| ROSSELLY | | 3/1/1624 | |
| GAUTIER | | 21/5/1624 | |
| DAVIN | | 18/9/1624 | |
| JOLLIET | | 28/5/1625 | |
| SERRES | | 15/7/1626 21/11/1629 | fils de M. de Serres, prières aux malades de la contagion |
| ARNAUD | | 11/11/1626 | |
| ASTIER | | 23/12/1626 | |
| MAURIN | | 18/4/1628 | |
| SERRES | | 11/12/1630 | frère du précédent |
| BERTRAND | | 19/6/1631 | |
| DAUGI | | 3/12/1636 | |
| ENGELRAS | | 11/2/1637 | |
| FAUCHIER Jean | | 10/5/1638 | frère du pasteur |
| CAMUZAR | | 1/12/1638 | visite des prisonniers, leur fera la prière |
| MONRICHER Jean | d'Arbonne ou de Narbonne ? | dé. 1639 | |

| Nom & prénom | Lieu d'origine | Date | Autres informations |
|------------------------|----------------|------------|---|
| BOISSONNADE | | 14/12/1639 | |
| CHASTANIER | | 23/12/1639 | |
| SAUVAGE | | 5/7/1645 | |
| ROSSEL | | 13/9/1645 | |
| GRIZOT | | 2/5/1646 | |
| SEREN | | 16/12/1646 | fils de M. Seren |
| SOSELIER | | 5/2/1648 | |
| VALZ | | 2/9/1648 | |
| DUPONT | | 2/12/1648 | |
| DURANT | | 6/2/1649 | |
| VIALLA | | 25/5/1650 | |
| COURANT | | 14/12/1650 | |
| MANUEL | | 29/6/1650 | pasteur depuis mai |
| BOUYER | Sommeilles | 29/5/1650 | |
| UMBERT | | 3/5/1651 | neveu du Sr Coutelle |
| DAVIN Hannibal | | 28/5/1651 | payé pour dix prières aux pauvres malades |
| M JANE | | 31/1/1652 | |
| BEULLE | | 31/1/1652 | |
| LICHIEIRE | | 31/1/1652 | |
| GILLY | | 31/1/1652 | |
| GAZOGNES | | 15/5/1652 | |
| BRUN | | 22/5/1652 | |
| ROURE | | 22/5/1652 | |
| POUGE | | 30/7/1653 | prières aux malades visite aux prisons et hôpital |
| MALLEGRE | | 7/7/1655 | s'acquitte bien des visites et consolation des malades |
| DUCROS | | 27/9/1655 | |
| ISNARD | | 8/3/1656 | |
| OLLIVIER | | 16/5/1657 | |
| BARDON | | 23/5/1657 | |
| BASSE | | 15/8/1657 | prêtre des proposants, espionne |
| GIRARD | | 15/8/1657 | |
| BLANC | | 5/9/1657 | |
| ROLLY | | 22/1/1658 | |
| QUESNOT | | 15/10/1659 | |
| DENIS | | 31/3/1660 | |
| BESSE | | 15/5/1660 | |
| YSARN | | 15/5/1660 | |
| DAVIN | | 19/5/1660 | est récompensé des peines prises visiter les malades |
| CHARVIN Etienne | Nîmes | 12/10/1661 | |
| COMBES Jean | | 22/1/1662 | est récompensé des peines prises visiter les malades |
| LE LISLE Jean Baptiste | Lausanne | 26/4/1662 | |
| du ZAUSSAUD Claude | Mazamet | 26/4/1662 | [11] |
| COMBES Jean | Nîmes | 26/4/1662 | |
| VEUPELLE | | 3/1/1663 | |
| de LA FARELLE | | 28/2/1663 | [12] |
| ARNAUD | | 5/9/1663 | |
| FARIE | | 27/9/1663 | |
| MICHEL | | 24/10/1663 | |
| GENTIL | | 21/11/1663 | |
| JOSSAUD | | 26/12/1663 | |
| DAVIN | | 12/11/1664 | doit aller tous les dimanches l'hôpital pour la prière |
| COMBES | | 28/6/1665 | |

**voir notes et commentaires, page ci-contre,
par Y. Chassin du Guerny**

Assassinat de l'abbé BOULLE

(septembre 1817)

par

Alain ALÈGRE de la SOUJEOLE

Jacques Boule

Il naquit à Berrias (Ardèche) le 3 novembre 1726. Berrias faisait alors partie du diocèse d'Uzès et c'est tout naturellement dans ce diocèse qu'il exerça son ministère une fois ordonné prêtre. Vicaire de Brouzet en 1763, il vint aider le curé de Servas, Antoine Delmas, âgé de 76 ans, puis quitta définitivement Brouzet et devint vicaire de Servas, en attendant d'en être nommé curé au début de l'année 1764.

L'abbé Boule était de petite taille (5 pieds), son visage était allongé en ovale, son menton arrondi, son nez gros et un peu aquilin, ses yeux bruns, ses cheveux et sourcils poivre et sel.

Il logeait dans le presbytère actuel – au moins depuis 1770, si l'on en croit la date gravée au-dessus de la porte d'entrée – qu'il partageait avec le maître d'école. Une parente tenait son ménage : c'est peut-être Jeanne Castel, de La Calmette, venue à Servas vers 1771 et qui y décède en mars 1786, âgée de 73 ans. Elle sera remplacée ensuite par Françoise Laurent, née également à la Calmette vers 1744. Toujours en fonctions au moment de la Révolution, l'abbé Boule fut élu président du Conseil Municipal de Servas le 17 février 1790, mais l'année suivante il refusa de prêter le serment constitutionnel et dut se cacher pour continuer à exercer son ministère. Cependant, on trouve encore sa signature sur le registre des baptêmes en 1792. Il rouvrit son église en 1797 et assura publiquement le service divin jusqu'à ce que la paroisse de Servas soit supprimée et réunie à celle de Salindres. Il fut alors chargé de la cure de Méjannes-lès-Alès.

Il se retira du service actif vers 1810 et revint à Servas où, malgré son grand âge, il se rendit utile à ses anciennes ouailles, les dédommageant ainsi de leur échec à obtenir l'érection de leur chapelle en paroisse, ou tout au moins en succursale. Devenu aveugle, il disait sa messe de mémoire.

L'assassinat

Or un certain François Driez, né le 22 septembre 1768 à Theys, dans l'Isère, officier de santé et chirurgien, s'était installé à Euzet en 1807. Il acquit en 1812 les eaux minérales d'Euzet, jusqu'alors propriété de la famille de Julien de Mons.

Ce personnage peu recommandable avait été condamné en 1802 à quatre ans de baigne pour faux en écritures privées et l'origine de sa fortune était fort douteuse. Sa femme et plusieurs membres de sa famille moururent dans des circonstances suspectes et il fut soupçonné de les avoir empoisonnés.

Ce qui est certain c'est qu'il avait formé une bande de malfaiteurs qu'il employait à divers vols et assassinats. Son fils Jean-Pierre, âgé de 18 ans, se suicida pour échapper à son emprise.

Trois de ces bandits participèrent à l'assassinat de l'abbé Boule :

- Antoine Balmet, neveu de Driez et peut-être son bâtard;
- Jacques Bastide, qui tient un petit commerce de châtaignes à Alès;
- Jean-Pierre Moulin, dit «François» ou «le Carnassier», ancien bagnard, venu à Euzet soigner une maladie vénérienne.



[1] sans doute Pierre de la Jonquière, sgr de Saint-Deyran et de Tornac ou son frère puiné (portant le même prénom), qui sera ministre de l'église réformée. Ils étaient neveux de Raimond de la Jonquière, archiprêtre d'Anduze en 1550.

[2] Maltret, appartient à une famille de Nîmes.

[3] nombreux Nissolle à Sumène, dont un ministre en 1597.

[4] Tortolon, alias Tourtoulon, famille de Saint-Jean-de-Gardonnenque à laquelle appartenait Jacques de Tourtoulon, ministre de Saint-Hippolyte en 1565; décédé en 1579, laissant entre autres Pierre Tourtoulon, ministre de Sumène en 1597, puis de Saint-Hippolyte.

[5] Gigord - famille originaire du Vignal, paroisse de Chambonas.

[6] Pineton de Chambrun - ministre de Nîmes, originaire de Marvejols. Jacques Pineton de Chambrun est nommé ministre de Nîmes en qualité de second pasteur le 4 mars 1562; il se livre à un prosélytisme aussi ardent qu'heureux. Il fit la dédicace du grand temple le 27 janvier 1566. Il disparaît après la Michelade et ne revient que lors de la paix d'août 1570. Député aux synodes de Nîmes (1572), Montauban et Alès (1588). Il teste le 5 juin 1594 et passe pour être mort en 1601.

Son premier fils, Pierre Pineton de Chambrun, sera médecin ordinaire de Henri IV, capitaine des fort et châteaux de Marvejols, gouverneur de la Canourgue.

Son second fils, Jacques Pineton de Chambrun (celui mentionné en

1601 sur le tableau), étudia ensuite à Genève, puis vint prendre la succession de son père en 1610. Il fut délégué au synode de Privas en 1612, puis à celui de Vitry. L'église d'Orange l'obtint pour pasteur en 1620. Homme éminent et d'une grande activité, il fut en butte aux tracasseries des évêques d'Orange et de Carpentras. Soupçonné d'être d'accord avec le duc de Rohan, il opina dans le sens de la paix au synode de Charenton et fut député auprès du roi pour l'assurer de la fidélité des églises. Il était encore en exercice en 1631, 1637 et 1648. Il est aussi père d'un autre Jacques Pineton de Chambrun, ministre à Orange dès 1655.

[7] famille originaire du Vivarais, venue à Nîmes au XVIIème siècle.

[8] Venus d'Orange s'établir à Nîmes en 1576, apothicaires et marchands drapiers au XVIIème siècle; émigrés en Angleterre après la Révocation.

[9] lire : Rally. Jacques de Rally, ministre de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

[10] Chabaud, sgr de Polverrières, près de Nîmes (cf. notariat de Nîmes, index, t. I).

[11] sans doute Jaussaud - famille protestante de Nîmes et Mazamet, étudiée par le pasteur Romande-Musculus.

[12] famille protestante d'Anduze et Nîmes, étudiée par Prosper Falgairrolles.

Driez vient souvent à Servas pour soigner un certain Bourguet, atteint d'une fièvre lente compliquée d'obstruction du foie et de la rate : il lui administre des potions antispasmodiques et du ricin.

Le chirurgien est persuadé qu'il y a un bon coup à faire chez le curé de Servas et il y envoie nos trois lascars, le 9 septembre 1817. Ceux-ci arrivent tard et ont peur de faire trop de bruit : ils se contentent de s'informer chez les Lahondes, qui habitent près du château, sur les habitudes de l'abbé Boule. Ils demandent en particulier si Monsieur de Servas ne vient pas le soir faire sa partie avec le curé.

Ils fixent alors leur expédition à la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 septembre où, après s'être barbouillé le visage avec de la poudre rouge, ils vont frapper à la porte du presbytère. Tandis que Bastide fait le guet, Moulin annonce pour se faire ouvrir : «*C'est quelqu'un de malade qui a besoin de ratafia, ouvrez*». Le curé sans méfiance ouvre sa porte; il est alors assailli par les deux hommes à coups de bâtons, ainsi que sa servante qui s'écroule sur le seuil de la chambre. La maison est fouillée, l'armoire et la commode sont vidées. Les agresseurs retournent à Euzet pour remettre leur butin à Driez, qui le trouve fort maigre. En effet, ils ont seulement volé quatre fourchette et deux grandes cuillères à ragoût en argent, cinquante-deux francs enfermés dans un sac de toile, en pièces de cinq francs et en pièces blanches, ainsi que du linge dont deux douzaines de mouchoirs. Bastide s'en retourne à Alès avec la moitié de l'argent, Moulin disparaît avec le linge et ne reviendra jamais à Euzet.

Pendant ce temps, la population de Servas, alertée par les gémissements des blessés, se précipite à la cure. Un habitant y apporte même une bouteille de liqueur. Le curé, sans connaissance, est en train de mourir, le sang jaillissant de partout, tandis que la servante, sur le seuil de la porte, respire encore.

Le maire, Guillaume Hostalier de Servas, alerte les autorités et fait prévenir les neveux. L'un d'eux est le fils de Françoise Laurent, l'autre habite en Ardèche.

Le fils de Françoise Laurent arrive rapidement de la Calmette avec sa femme. Ils pensent que le curé avait de l'argent et on trouve en effet le magot : cinquante louis cachés sous la commode.

L'enquête

L'enquête commence : la cabaretière de Navacelles, Marie Coulomb, qui a fait avec Bastide la chambrée des vers à soie près d'Uzès, l'a reconnu grâce à une reprise faite à son gilet avec une pièce rouge. Marie Ramel a trouvé un mouchoir appartenant au curé sur le chemin de Servas à Euzet.

Pendant que l'enquête se poursuit, la justice commet le docteur Michel Barricain d'Alès pour constater l'état du

cadavre de l'abbé Boule et celui de la servante. En voici les résultats :

«*Le cadavre du nommé Boule nous offre d'abord une plaie à la face, profonde, paraissant avoir été faite par un instrument contondant tel que bâton noueux, marteau, etc. Son étendue d'environ trois pouces de circonférence, les os du nez et du front fracturés, et laissant à découvert la partie antérieure et inférieure du cerveau et les sinus maxillaires. Une plaie longue de deux pouces qui s'étend depuis le temporal jusqu'à la pommette gauche, plusieurs contusions sur la face et le cuir chevelu.*

«*Françoise Laurent a l'oreille droite déchirée, elle est meurtrie de fortes contusions à la face et très fortes à la partie postérieure de la tête par un instrument contondant. Une plaie transversale de peu de longueur et superficielle à la partie gauche de cou faite par un instrument tranchant. Toute l'échine couverte de contusions et surtout sur l'épaule droite ce qui avait produit un gonflement considérable et la perte de mouvement du bras du même côté. A la main droite une plaie d'environ un pouce et demi de long et de profondeur par instrument contondant.*

«*J'estime d'après ce résumé que Françoise Laurent aura une incapacité de travail de plus de vingt jours. Heureux si malgré ses blessures on peut lui sauver la vie.*»

Cinq jours après, la servante meurt, confirmant le diagnostic pessimiste du médecin.

Malgré les précautions qu'ils ont prises, les assassins sont démasqués rapidement: Bastide est arrêté le premier, le 15 septembre, et sa femme le lendemain. Il n'a sans doute pas l'envergure d'un grand bandit, aussi avoue-t-il pas mal de choses.

Le 17 septembre le lieutenant commandant la gendarmerie royale et deux gendarmes viennent à Euzet arrêter François Driez, sa femme et son neveu, Antoine Balmet. Ils procèdent à une perquisition et trouvent deux pistolets à secret et un pistolet ordinaire, tous chargés, ainsi qu'un poignard.

Sur décision du Tribunal d'Alès, les prisonniers sont transférés à Nîmes le 7 avril 1818 pour être jugés par la Cour d'Assise.

Le procès dure du 9 au 18 juin. Soixante-quinze témoins défilèrent, venus d'Euzet, maire en tête, de Saint-Jean-de-Ceyrargues, de Saint-Hippolyte-de-Caton, etc.

François Driez et Jacques Bastide sont condamnés à mort. Bastide meurt à l'hospice des prisons de la citadelle le 18 août 1818 et Driez est guillotiné le 3 octobre, place Neuve des Arènes à Nîmes, à cinq heures de l'après-midi.

Jean-Pierre Moulin, arrêté à son tour, est condamné le 20 novembre 1818 et exécuté le 12 janvier 1819 à 10 heures du matin.

Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne

par Bernard BARBICHE

(Presses Universitaires de France, Paris, 1999)

Les chercheurs et historiens non professionnels éprouvent souvent des difficultés à s'y retrouver dans l'organisation administrative de l'Ancien Régime.

Si tel est votre cas, nous vous signalons cet excellent ouvrage de B. Barbiche, professeur à l'École nationale des Chartes, qui décrit de façon claire les institutions centrales et provinciales de l'époque ainsi que leur évolution, poursuivie par la Révolution puis l'Empire, vers un Etat sans cesse plus centralisateur.

De fréquentes comparaisons avec nos institutions actuelles augmentent l'intérêt de la lecture.

Le droit de « *cailanié* »

par
P.A. CLÉMENT

Aux Archives de l'Hérault, dans la série C, existe un précieux dossier répertorié au numéro 84, daté de 1748 à 1750.

Cette liasse est intitulée «*Eclaircissements au sujet du droit que les seigneurs du Salavès lèvent sur les habitants de celui-ci, sous le nom de **tolte** ou de **cailanié** ».*

Il s'agit des pièces d'un procès intenté par un habitant de Sauve qui refuse de payer ce droit au prétexte qu'il n'est plus fondé. Le requérant, le sieur NOBILI, explique que la taxe nommée *cailanié* remonte au temps des « incursions barbares », à l'époque où les seigneurs donnaient retraite à leurs voisins dans leur château, moyennant quoi ils leur imposaient une redevance appelée *cailanié*, dérivant « du mot celtique *cailar* [?] qui veut dire château ».

Le sieur NOBILI conclut que l'objet ayant disparu, ce droit ne doit plus être perçu.

Le seigneur de FLORIAN vient à l'appui des arguments du demandeur et cite en particulier un dicton local ; «*cailanié, vilainié*», que l'on peut interpréter comme « le droit de *cailanié* est dû par les vilains ». Ces vilains là étaient au Moyen-Age les habitants de la *villa*, nom qui désignait alors un groupe de maisons rurales non protégées par des murailles.

En exemple, le seigneur de FLORIAN cite le château-fort niché sur la crête de Roucaute. Il nous révèle que sa tour servait de phare, c'est-à-dire qu'elle était utilisée pour émettre des signaux optiques. Il dit ensuite que l'enceinte (la basse-cour) «servait de refuge aux effets de deux ou trois villages». Il ajoute que les cantons [les enclos] affectés à chaque communauté étaient encore appelés de son temps « chambre de Logrian » et « chambre de Bragassargues », du nom des deux localités implantées de part et d'autre de l'arête rocheuse de Roucaute.

Le détenteur du droit de *cailanié*, qui était à l'époque le sieur de LIMERY, seigneur de Durfort, avait fait rédiger un mémoire par un avocat qui – à la lecture du texte – apparaissait comme féru en histoire du droit.

Nous en donnons la teneur intégrale :

« *En 1293, le roy Philippe le Bel céda les baronnies de Sauve, Durfort et Salavois, avec les droits en dépendant, à Messieurs les Evesques de Maguelone.*

Ils [les évêques] se firent faire de pareilles reconnaissances en 1422 et en 1629. Les originaux de celles-ci sont actuellement dans les archives de l'évêché de Montpellier.

Le 4 mai 1692, Monseigneur de Pradel, évêque de Montpellier, après les formalités requises, fit échange de ces baronnies de Sauve, Durfort et Salavois avec la terre de la Vérune près Montpellier.

Il est dit dans cet échange, que Monseigneur de Pradel,

*évesque, baille toutes les terres dépendantes des trois baronnies, non aliénées, avec toutes leurs justices, créations d'officiers, greffe, droit de ban, directes, censives, pensions, **cailaniés**, toltes, tailles, mines, langues de bœuf, leudes^[1], fiefs, arrière-fiefs, profits d'yceux, albergues, droits d'entrées et de sorties d'hommes et de femmes à cause de mariages^[2], champart, pêche, chasse, épaves, vacants, droits corporels et incorporels, eaux, chemins, amendes, confiscations, déshérences, et généralement tous et chacuns des droits seigneuriaux, propriétés ou dépendantes, en quoi qu'ils consistent et puissent consister, exprimés et non exprimés, et qui lui sont acquis au moyen de l'échange fait entre le Roy Philippe le Bel et le seigneur-évesque de Maguelone en années 1292, 1293 et suivantes.*

Il résulte de ce qui est présenté :

- 1) que les **caslaniés** font partie de l'inféodation;*
- 2) qu'elles ont été reconnues en 1293, en 1422 et en 1669 par les emphytéotes de ces baronnies à Messieurs les Evesques de Montpellier et que ces mêmes emphytéotes en ont payé les revenus régulièrement;*
- 3) que depuis l'inféodation du 4 mars 1692, les acquéreurs des trois baronnies ont exigé ces mêmes **caslaniés** et que les emphytéotes les leur ont aussi payé régulièrement et leur ont fait leurs reconnaissances, ainsi que des autres droits. »*

A la lecture de ces différents documents il apparaît que la *caslanié* était un droit de refuge versé par les habitants des mas, des hameaux et des villages non fortifiés. A l'origine, il s'est agi certainement d'une contribution à la construction des enceintes à l'intérieur desquelles les paysans allaient se mettre à l'abri en cas de guerre ou d'incursions de bandes armées.

Contrairement à ce qui est mentionné dans l'intitulé de la liasse, la *cailanié* ne doit pas être confondue avec la *tolte*. Alors que la *cailanié* correspondait à un service réel, la *tolte* s'apparentait à ce que nous appelons aujourd'hui une extorsion de fonds ou une extorsion de biens et à ce que les anglo-américains appellent un « racket ».

D'ailleurs les premières chartes arrachées à leurs seigneurs par les habitants des villes méridionales spécifient clairement qu'on ne pourra plus leur imposer ni *tolte*, ni *queste*, c'est-à-dire des droits arbitraires et injustifiés. Le nom de *tolte* dérive d'ailleurs de l'ancien français «*toldre*» qui signifiait enlever par la force.

D'autres documents nous apprennent que le droit de *caslanié* n'était pas spécifique au Salavois.

En 1146, l'*Histoire d'Occitanie* de PROBAT^[3], mentionne la *caslania castri arenarum* que devaient payer les habi-

tants de Nîmes aux chevaliers des arènes en contre-partie de la possibilité de se mettre en sécurité dans l'amphithéâtre en cas d'attaque de la ville.

En 1261, il est question de la caylanié^[4] à Massillargues lès Anduze.

Enfin, en 1345, le *pulveragium* et la *caslania* sont cités parmi les droits en indivision entre Raimond PELET, coseigneur d'Alès, et HUMBERT, dauphin de Viennois^[5]. Le droit de caslanié existait également dans le Carcassonnais, mais j'ignore comment il y était appelé. Dans les Aveux et Dénombrements de 1687, les habitants de Clermont-sur-Lauquet déclarent qu'ils possèdent « la faculté de se réfugier dans le château dudit Clermont et d'y apporter leurs meubles pour être conservés en temps de guerre et autres calamités publiques, à la charge pour la communauté de tenir la tour et le château en estat et

condroit [debout], pour laquelle faculté elle n'a que la seule possession immémoriale ».

Cette déclaration confirme qu'il existait un droit de refuge et que cette faculté, née aux périodes troublées du Moyen-Age, s'est perpétuée pendant les guerres de Religion.

Ce rôle de mise en sécurité a rarement été mis en évidence par les spécialistes de la féodalité. Pourtant il permet d'expliquer la localisation et la superficie surprenante de beaucoup d'enceintes fortifiées.

[1] voir P.A. Clément : *Foires et Marchés d'Occitanie*, pp. 133 à 135.

[2] il s'agit du droit appelé *formariage*.

[3] Tome II, col. 154.

[4] AD30 - E 1261, n° 194.

[5] Ducange : article *caslanié*.

Sous la direction de Michel PROVOST

Carte Archéologique de la Gaule

Le Gard 30-2 (d'Aigaliers à Lasalle) 400 p., 200 F

Le Gard 30-3 (de Laudun à Vissec) 464 p., 230 F

Diffusion : C.I.D. - 131 Bd Saint-Michel 75005 Paris

Depuis plusieurs décennies, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est attelée à un énorme travail de synthèse baptisé modestement pré-inventaire archéologique.

Alors qu'en règle générale un volume suffit par département, la publication du Gard a nécessité l'impression de trois volumes d'une richesse remarquable.

Le premier tome, consacré uniquement à la ville de Nîmes, est paru en 1997. Les deux derniers tomes qui traitent de toutes les autres communes viennent enfin, après des périodes invraisemblables, de sortir en librairie.

Cette somme de connaissances dont la recollation a demandé des milliers d'heures de travail a été coordonnée et rassemblée sous la direction de Michel PROVOST, professeur à l'Université d'Avignon.

Les volumes 30-2 et 30-3 revêtent un intérêt majeur car ils ont bénéficié du concours de la nouvelle génération d'archéologues, formés pour la plupart à la Faculté d'Aix-en-Provence et maîtrisant parfaitement les méthodes les plus récentes d'investigation et d'analyse.

Ces deux volumes ont également profité des acquis considérables des dernières campagnes de fouilles menées sur une large échelle avant l'implantation du gazoduc, de l'autoroute Nîmes-Arles, de la voie rapide Alès-Nîmes et de la ligne TGV entre Orange et Montpellier.

Nous avons donc maintenant à notre disposition une exceptionnelle source d'informations sur l'histoire du département depuis le Bronze final jusqu'à l'époque wisigothique. On appréciera en particulier les études inédites sur les oppidum de Marduel (Saint-Bonnet du Gard), de Gaujac, du Camp de César (Laudun), de la Jouffe (Montmirat),...

En tête de la carte 30-2 figurent trois introductions originales : l'espace Gardois par Guilhem FABRE (pp. 57-59), le Gard protohistorique par Christian DECLET (pp. 60-79) et la période gallo-romaine et wisigothique par Claude REYNAUD (pp. 80-103).

Le tome 30-2 comporte une bibliographie de 42 pages tandis que le tome 30-3 nous apporte 10 index au total. Le chercheur pressé ou paresseux pourra donc s'aider de dix entrées différentes : l'ordre alphabétique, la thématique (la plus pré-

cieuse), les dédicaces, les épitaphes, les bornes milliaires, les inscriptions gallo-grecques, les noms de personnes dans l'épigraphie, les communes, les lieux-dits et les illustrations.

Il est à remarquer que ce dernier index aligne quelque 939 gravures, photographies, graphiques et cartes, ce qui témoigne d'une immense quête en matière d'iconographie.

Il faut toutefois émettre deux réserves que l'on peut étendre d'ailleurs à tous les départements qui ont déjà fait l'objet d'une publication de leur carte archéologique.

En premier lieu, le choix de l'espace départemental ne correspond pas aux espaces légués par l'Antiquité. Les circonscriptions administratives créées en 1792 n'auront eu qu'une existence éphémère car elles sont appelées à disparaître dans un proche avenir.

La publication prochaine par la même équipe de la carte archéologique 34-3 consacrée au diocèse de Maguelone nous rassure sur l'homogénéité de ce volume par rapport au 30-2 et au 30-3.

Par contre qu'en sera-t-il des trois autres «terre irredenti» de l'Ager nemausensis, à savoir les pays de Meyrueis et de Villefort en Lozère et des Vans en Ardèche ?

En dernier lieu, les rubriques consacrées à telle ou telle commune sont très disproportionnées. Si beaucoup de villages ont eu la chance de susciter des vocations d'archéologues, d'autres n'ont jamais fait l'objet de la moindre prospection. Plus grave, on relève une certaine rétention de l'information chez de prétendus historiens locaux.

A titre d'exemple on peut citer Bagard et Beauvoisin dont le territoire est totalement occulté alors que les localités environnantes fourmillent de vestiges gallo-romains. De même on peut se demander comment des sites multi-millénaires de la falaise d'Aiguèze et du plateau du Dugas à Saint-Ambroix ont pu passer à travers les mailles du filet archéologique.

Ces observations de principe n'enlèvent rien aux mérites de tous les auteurs et collaborateurs de ces deux ouvrages de référence. Les historiens qui vont écrire ou réécrire des monographies locales devront leur être intensément reconnaissants.

Pierre A. CLÉMENT

Sanctus Saturninus cum Villa Torta

(834 – P.A. Clément – 30100 Alès)

Dans la tome V de l'Histoire du Languedoc, Preuves col. 95-97 (p. 103-106) sont publiées deux chartes numéro 24 (1er novembre 898) et numéro 25 (6 juin 899).

Dans ces deux documents figure la mention de *ecclesia sancti Saturnini cum Villa Torta*. Ces textes précisent que cette église est située « *in comitatu Nemausensi, subvisio castro Salavense, in valle Ocilianensi* ».

Il existe encore au pied du castrum de Sauve un lieu-dit Saint Saturnin. Il est situé un kilomètre au sud du moulin de Levesque, de l'autre côté du Vidourle, que l'on peut identifier avec l'*Ocilianus* des deux chartes.

J'aimerais savoir s'il existe d'autres informations sur l'église Saint-Saturnin et sur la *Villa Torta*.

Chartrier de Villevieille

(835 – Dominique Laupies – 30560 St-Hilaire de Brethmas)

Où peut-on consulter le chartrier de Villevieille ?

Descendants du couple Laupies x d'Hérail de Brisis

(836 – Dominique Laupies – 30560 St-Hilaire de Brethmas)

Jean Laupies (ou de Laupies) a épousé en 1515 à Casevieilles, paroisse de Blannaves, Gabrielle d'Hérail de Brisis (ou Brésis).

Quelqu'un pourrait-il me communiquer des informations sur la descendance de ce couple ?

D'avance merci.

Paroisse (?) de Tueil

(837 – Jean Agniel – 30340 Salindres)

Sur la «Carte du Diocèse d'Uzès, dressée par le sieur Gautier», sans date apparente, que l'on peut voir dans deux salles différentes au Musée du Désert (Mialet), figure un lieu appelé TUEIL, identifié – selon la légende de la carte – comme *paroisse*. Il est positionné entre le Mas-Dieu et St-Julien de Valgalgues.

Quel est le nom actuel de ce lieu ?

Les hameaux d'Arbousse et Cerquefio pourraient y correspondre géographiquement, mais ils paraissent bien petits pour avoir été paroisses.

Rose Carles

(838 – Henri Depasse – B1200 Bruxelles)

Recherche renseignements sur Rose CARLES, de Valleraugue, enfermée au couvent d'Anduze, vers 1763 (citée par DEDIEU J.: *Histoire des protestants français*, 1925, T.2, p. 8).

Bondurand de Tresques et de Génolhac

(839 – Georges Bonduran – 30130 Pont-Saint-Esprit)

Un certain Philippe BONDURAND, époux de Jeanne ABAUZIDE, vivait à Tresques (Gard) en 1500.

Serait-il apparenté aux BONDURAND de Génolhac ou des environs ?

Couvertes à barres

(840 – J.-G. Pieters – 30190 La Rouvière)

Un chercheur s'est-il interrogé sur l'appellation « couvertures à barres » que l'on rencontre parfois dans les textes du XVIIIe siècle ?

J'en donne ci-dessous trois exemples bien documentés.

1 - Dans l'inventaire après décès d'André Chambon, marchand de Saint-Ambroix, dressé le 7 mars 1725 par Maxilian Guiraudet, notaire royal à Alès [Archives personnelles], on peut lire :

«... Avons trouvé dans [sa] boutique:

... Plus trois couvertes laine fine à sept barres

Plus trois autres couvertes à six barres

Plus deux couvertes à huit barres

Plus deux couvertes à neuf barres

Plus une couverte à cinq barres

Plus une couverte à dix barres

Plus trois couvertes laine commune à quatre barres et demy

Plus une couverte laine commune à six barres

Plus une couverte laine grise

Plus une couverte poil de chèvre...»

2 - En 1717, dans l'inventaire des meubles et effets de feu Henri Collomb, marchand drapier des Vans [AD07, 2E10 402], on peut lire :

«Trois couvertes 21 blanches de Montpellier fines de huit barres à 11£ 5s;

Huit couvertes extraordinaires fin de sept barres à 9£ 5s pièce;

Dix-sept couvertes réformées fines à six barres à 7£ pièce;

Six couvertes passé grand mar [= couleur brune] de quatre barres et demi à 3£ pièce;

Deux couvertes passé grand gris de quatre barres et demi à 50s pièce...»

Cet inventaire est cité par Pierre Charrié, spécialiste des coutumes et traditions du Vivarais, dans *Le Pays des Vans à travers les âges*, 1988, tome I, qui reprend son article publié dans la *Revue du Vivarais* (Tome LXXXVII, 1983, n° 2). A ce jour, tout comme moi, l'auteur continue de s'interroger sur la signification de ces *barres* : s'agit-il de raies décoratives ou d'un procédé de fabrication ? *L'embaras de la foire de Beaucaire*, qui détaille ce que vendent les marchands de Montpellier – grands spécialistes – n'en souffle mot, s'étendant seulement sur la variété, la finesse et les couleurs des couvertes.

Le troisième exemple va pourtant nous apprendre que ces couvertes sont « marquées » des dites barres.

3 - « 13 août 1750 - *Estat contenant inventaire effectué au lieu du Moins, paroisse de St Jean de Vameriscle, après décès de M. François Domergue sgr. de la Matte, par Jean Veau Clapice notaire royal de la ville de Saint Ambroix* [AD30, 2E51, f° 1468 à 1475 v°]... et étant monté au plancher qui est audessus la susd. salle, a été trouvé... une couverte de pique commune en toille blanche aussy commune moyenne valeur, plus une autre couverte de laine marqués de sept barres et demy uzées... et... entrés dans la cave au levant i a été trouvé... troix couverture de laine dont celle de neuf barres de bonnes valeur et les autres deux trouées et presque demy uzées une marquée de sept barres et l'autre de cinq barres...

Sepon (ou supon ou sapon)

(841 – J.-G. Pieters – 30190 La Rouvière)

Un lecteur pourrait-il expliquer à quoi correspond l'objet désigné par le mot *supon*, objet d'usage courant, voire banal, que l'on rencontre notamment dans les prix-faits et dans les 'vérifications' des XVIIème et XVIIIème siècles ?

Il s'agit sans doute d'un système de fermeture à usages multiples, condamnant aussi bien la porte d'une armoire, d'une boutique... que celle du cimetière.

Offrande au loup

(842 – B. Atger – 30660 Gallargues-le-Montueux)

Mes cousins de Tahiti m'ont raconté une histoire de loup en Cévennes, transmise par leur grand-père : au cours d'une chasse aux chèvres sauvages, après avoir abattu un bouc, un ATGER «descendant des druides» [sic] laissait un morceau de viande en offrande au loup, qui protégera son troupeau...

Je serais très curieux de savoir si ce genre d'histoire a déjà été recueillie en Cévennes. Pour ma part, je n'en connais aucune.

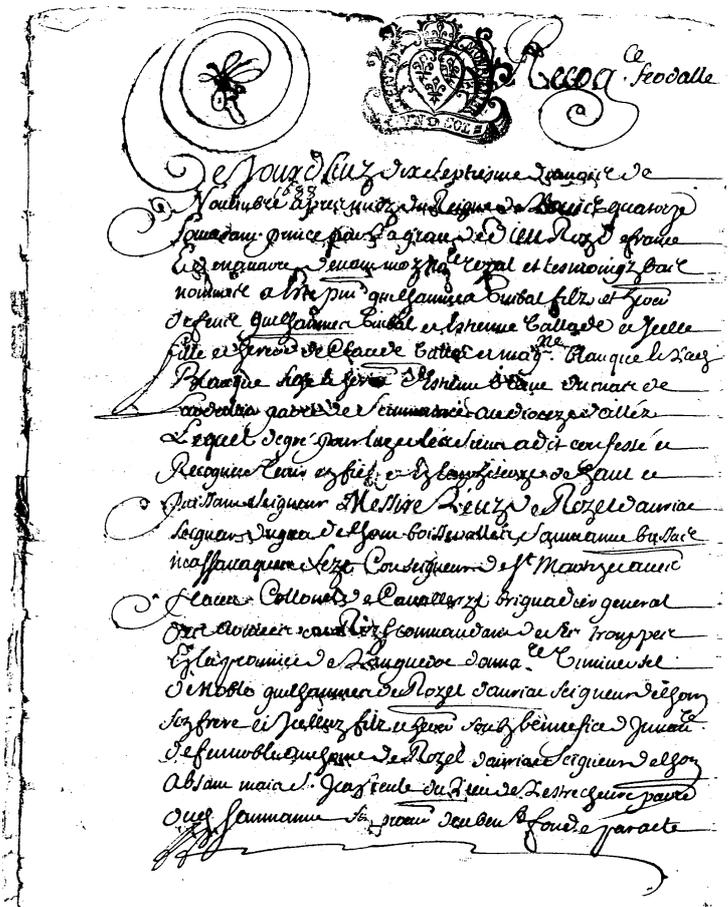
Degas/de Gast/du Gast

(822 – Henri Depasse – B1200 Bruxelles)

Dans la reproduction ci-dessous de la première page d'une reconnaissance féodale, j'ai tout lieu de penser que H. Depasse trouvera la réponse à sa question. Il semble bien, en effet, qu'il s'agisse du personnage recherché, à savoir : «Levy (?) de Rozel d'Auriac, seigneur du Gua, de l'Hom, Boisserolles, Saumane, Bussas, Massavaques, Sext, coseigneur de St Martin et autres places, colonel de cavalerie, brigadier général des armées du Roi et commandant de ses troupes en la province du Languedoc ».

Je précise que le château de l'Hom ici mentionné se trouve sur le territoire de la commune de Saumane.

Pierre GOUT - 30125 Saumane



Degas/de Gast/du Gast

(822 – Henri Depasse – B1200 Bruxelles)

Je lis la signature comme suit :

DUGUA & DELHOM

S'il faut en croire l'article de Jean Castan *Un grand chemin de Basville en Vallée Borgne* [Almanach du Val Borgne 1997, p. 13], Lévy de Rozel d'Auriac était « seigneur du Gua de l'Hom, maître de camp d'un régiment de cavalerie, brigadier des armées du Roy ».

H. DEPASSE

N.D.L.R. - Cette auto-réponse de H. Depasse concordant parfaitement avec le texte communiqué par P. Gout, la question posée paraît donc définitivement close.

Une mosquée à Montdardier avant le XIIIe siècle ?

(828 – Claude Vassas – 26000 Valence)

A propos de mines et de Maures... je ne suis que partiellement satisfait de la mise au point de M. Michel Wienin, dans le n° 121. S'il est invraisemblable que l'on trouve ici des mosquées du VIIIe siècle, cela n'exclut aucunement la présence – probable à mon sens – de mineurs «maures» dans le secteur.

1.- Depuis l'Antiquité on a exploité les mines en Cévennes : aux temps grecs pour approvisionner les comptoirs de la côte; au temps de Rome sous une forme plus «coloniale»; ensuite de façon quasiment «post-coloniale», mais toujours liées au «marché» méditerranéen. Elles sont devenues précieuses quand Byzance a perdu la Dacie, puis tout à fait indispensables quand il a fallu passer de la monnaie d'or à celle d'argent. Si on en trouve des indices concordants à chaque siècle, elles sont constamment mentionnées à partir de l'expansion normando-angvine et jusqu'à la découverte de l'or des Amériques.

2.- Le métier de mineur, très pénible et dangereux, était réservé aux condamnés de droit commun et aux esclaves. Chaque victoire et chaque nouveau lot de prisonniers faisait chuter le coût de la main-d'œuvre et relançait les exploitations. Mais il a fallu un jour – faute de victoires – s'accomoder de «lètes» germains et païens. Et un peu plus tard,... d'où auraient pu venir des prisonniers-mineurs dans les années 700, sinon des montagnes de l'Atlas et d'Espagne ?

3.- Dans des Cévennes sans restanques, sans béals d'irrigation, sans châtaigniers greffés, sans sériciculture, seules les mines permettent d'expliquer les résidences princières dont parle Sidoine Apollinaire. De quoi auraient vécu les «paroisses» d'Arisitum et pourquoi leur avoir donné un évêque ? Pourquoi a-t-on assisté à l'extraordinaire ascension des Anduze ?

Jacques de BARY

Gondole

(831 – Henri Depasse – B1200 Bruxelles)

Un lecteur, F.R. de Champclos, à Ste-Cécile-d'Andorge, nous signale qu'une *gondolo* est un fossé. En patois local actuel, on prononce *gandolo*. Les cantonniers, prédécesseurs de nos agents de l'Équipement, avaient pour tâche – entre autres – de curer les *gandolo* le long des routes.

En Rouergue, la *gondolo* ou *gondouolo* (graphie occitane : *gandòla*) désignait comme la *gondo* (occitan : *ganda*), une rigole d'écoulement des eaux, un fossé de bord de route (cf. Vaissier, *Dictionnaire patois-français*, 1879, p. 296).

Jean DELMAS

Directeur des Archives de l'Aveyron

Fils de charretier semi-professionnel et pour avoir pas mal charroyer dans ma jeunesse, je vais risquer une explication :

En Cévennes, canton de Génolhac, le mot *gandole* (et non *gondole*) employé en langue d'oc locale a bien un rapport étroit avec la voirie.

Les routes et chemins n'étant pas bitumés, il était nécessaire que les passages les plus exposés soient caladés[1]. Lorsqu'il y avait empierrement, le compactage était réservé à l'ex route Nationale 106, devenue CD 906[2]. Lors de précipitations importantes, l'eau de pluie occasionnait de gros dégâts dans les fortes pentes.

Pour limiter ou prévenir ces dégradations, on aménageait des revers d'eau appelés *gandoles*.

Certaines étaient constituées de simples bourrelets de terre tassée. Aux endroits les plus exposés, ces *gandoles* étaient réalisées par un alignement de pierres solidement ancrées dans le sol. Celles-ci dépassaient suffisamment pour arrêter l'eau mais pas trop pour ne pas caler les roues. Cependant lorsque des débris végétaux arrêtaient la terre entraînée par le ruissellement, il y avait débordement et la chaussée se dégradait. L'eau suivait alors l'empreinte du passage des roues cerclées de fer. Les usagers veillaient donc à ce que les *gandoles* ne soient pas obstruées.

Ces ouvrages n'étaient jamais aménagés perpendiculairement au chemin mais toujours en biais. Le franchissement était ainsi facilité car les deux roues n'arrivaient pas en même temps dans le creux.

Lorsque le charretier descendait une pente avec un lourd chargement, il arrêta de freiner – il cessait de tirer sur la courroie de cuir qui actionnait un levier en fer fixé sur le brancard et appelé « mécanique ». Ainsi les sabots [3] ne frottaient plus sur les bandages. De la sorte, la vitesse acquise facilitait le franchissement sans que le cheval ait à fournir un effort supplémentaire.

Toutefois, ces *gandoles* en biais désorientaient le limon (brancard) de la charrette et risquaient de secouer le cheval. Le conducteur avisé tenait ferme de sa main libre le bras de la charrette pour soulager l'animal.

Lorsqu'on montait une côte, la *gandole* était l'endroit où l'on s'arrêtait pour laisser souffler le cheval. De la sorte, on n'avait pas besoin de caler pour reposer le cheval.

Quand les *gandoles* n'aboutissaient pas dans un terrain à pente suffisante pour assurer l'écoulement, on pratiquait un trou destiné à recueillir la terre qui, sans cet artifice, aurait bloqué l'évacuation de l'eau. Après un orage, cette terre était récupérée pour combler les effets du ruissellement sur le chemin.

L'entretien de cette voirie a été assuré grâce aux journées de prestations jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Ces corvées ont eu la vie dure [4] puisqu'elles remontent à l'Antiquité.

L'appartenance du bitume a limité l'usage des *gandoles* aux chemins de terre. De surcroît, les pneumatiques sont beaucoup moins agressifs que les bandages de fer. Néanmoins l'eau trouve vite l'empreinte des roues et, à bon nombre d'endroits, les *gandoles* restent bien utiles.

Des essais ont été faits pour remplacer ces systèmes ancestraux. Il s'agit d'enterrer dans un creux aménagé des traverses de bois équarries, maintenues à une dizaine de centimètres l'une de l'autre afin de former un canal.

Malheureusement, celui-ci est obstrué plus facilement par les herbes et les feuilles sans parler des pierres. Le vent n'a plus de prise pour disperser les débris végétaux comme pour nos bonnes vieilles *gandoles*.

Georges MARTIN
Concoules

[1] *calades* : pierres enterrées et solidement coincées, très résistantes, «invulnérables».

[2] Par la grâce du lozérien Charles Pomaret, ministre influent de la III^{ème} République, la RN 106 a émigré il ya 60 ans vers la Grand-Combe et Florac.

[3] sabots : partie courbe d'une pièce de fer épousant le cecle de la roue. Ces sabots, actionnés par la position de la «mécanique» exerçaient une friction plus ou moins forte que l'on pouvait doser à l'aide de la courroie qui positionnait le levier.

[4] cf L.C.C. n° 121, p. 17, paragraphe *Ponts et chaussées*.

So(u)lier – so(u)lage, ...

(833 – Claude Vassas – 26000 Valence)

Il convient de distinguer *soulatge*, *solatge*, de *solier*.

Pour le premier, il est bon de se reporter à l'article d'A. Soutou, «Soulage, nom de lieu languedocien, lié à la transhumance depuis de VIII^{ème} siècle», *Nouvelle revue d'onomastique*, n°s 27-28, 1996, pp. 75-82. Cet auteur montre, d'après divers textes anciens, qu'une redevance dite *solaticum* s'acquittait soit en fromage, soit en mouton sur pied, en certain lieux de transhumance ou à un carrefour important; d'où le nom qui leur a été donné. Pour l'étymologie, il faut y voir un dérivé de *sòl*.

Le *solier*, mot également dérivé de *sòl*, désignait et désigne encore en Rouergue, un plancher, et il n'y a pas de relation avec le soleil.

Jean DELMAS

Directeur des Archives de l'Aveyron

Sepon (ou supon ou sapon)

(841 – J.-G. Pieters – 30190 La Rouvière)

Le dictionnaire de l'abbé de Sauvages, pour le mot *sepou* renvoie à *cepou*, dont il donne la définition suivante : « *petite serrure d'armoire – serrure forte d'un jardin ou d'une maison de campagne* ». Cela correspond parfaitement aux exemples d'emploi du mot, tirés de textes d'époque, que nous a envoyés J.-G. Pieters et que nous n'avons pas jugé utile de reproduire dans la formulation de sa question.

Alibert donne aussi la signification « serrure »... mais en dernier seulement.

On notera au passage la confusion fréquente entre le **n** et le **u** lors du déchiffrement des textes : le *sepon* est bien un *sepou*, alias *cepou*.

A. CLAVEIROLE

Erratum

Dans ses **Précisions sur la construction des casernes d'Anduze** [L.C.C. n° 121, p. 20], l'auteur indiquait bien que l'ouvrage de Viguié « *Notice sur la ville d'Anduze et ses environs* » était paru en 1823 [et non en 1987 comme nous l'avons écrit] et réédité en 1987. Que M. DEPASSE veuille bien nous excuser pour cette erreur.

Attention !

Comme d'habitude, durant les mois de juillet et août, le secrétariat se déplace en Cévennes, à l'adresse suivante :

A. CLAVEIROLE

TERRE BLANCHE

30 480 Saint-Paul-la-Coste

Tél.: 04 66 78 78 26

Si vous en avez la possibilité, pour l'envoi du courrier, d'articles approuvés par notre Rédacteur en chef, de questions/réponses,... utilisez plutôt notre boîte aux lettres électronique :

lccvenols@wanadoo.fr

Evitez de commander d'anciens numéros du bulletin ou des Hors série; si nous ne les possédons pas en stock sur place, l'expédition ne pourra intervenir avant début septembre.

Où se trouvait l'oppidum de Segusion ?

par P.A. Clément

On peut être frappé par la similitude entre le nom primitif de deux localités.

A l'époque gallo-romaine, la ville de Suse (en français) ou Susa (en italien) était appelée *Segusione* ainsi que l'atteste la Table de Peutinger [1].

Au pied des Cévennes, on retrouve – à une voyelle près – le même toponyme : *Segusion*, qui figure sur le célèbre *index nundinarii* [2] conservé au Musée de Nîmes. Sur cette liste, il figure au-dessous d'autres oppida parfaitement identifiés, tels que *Andusia/Anduze*, *Brugetia/Brueys*, *Briginn/Brignon*,...

L'évolution de *Segusione* à Suse nous est donnée par l'exemple d'un village de la Drôme provençale appelé aujourd'hui Suze en Diois [3].

En 1178, le cartulaire de Léoncel [p. 78] nous donne *Secusia*, c'est-à-dire un nom très proche de *Segusion*.

Dans la Gallia Christiana [XVI, p. 130] on enregistre la chute du **c** intervocalique, ce qui donne *Seusa la viella*. Le **e** muet disparaît à son tour et on arrive dès 1625 à la graphie actuelle.

Pour l'étymologie, deux hypothèses se présentent :

1.- le grec *secos* qui a signifié tour à tour :

le parc à bestiaux

l'enclos planté de vignes et d'oliviers

l'olivier sacré

Deux arguments peuvent être avancés en faveur de cette origine. D'une part, les *Segusion* gardois et piémontais ainsi que le *Secusia* drômois avoisinent des itinéraires de transhumance. D'autre part, en phonétique, le passage du son **c** intervocalique au son **g** est très fréquent.

En ce qui concerne une influence grecque, il faut laisser de côté un possible rapprochement avec la ville de Suse en Iran où Alexandre avait épousé la fille de Darius III. D'après le Robert, ce nom de Suse dériverait du grec *ta sousa* signifiant « les lis ».

2.- le celte *sego* signifiant fort, robuste, costaud.

Il faut préciser que la mutation de *sego* à *seco* est très rare en phonétique. Pourtant la présence d'un radical gaulois est bien plus plausible, car le toponyme *sego* est très répandu en France et en Espagne.

Ainsi nous avons *Segodunum/Rodez*, *Segustero/Sisteron*, *Segovia/Ségovie*, *Segobrigal* ? et *Seguntia/Sagonte*.

En anthroponymie on connaît *Segovese*, le chef des Bituriges et surtout les *Segusiavii*, les celtes

qui occupaient la région de Roanne et qui avaient pour capitale *Forum segusiavorum/Feurs*.

Le Segusion gardois

Jusqu'à une époque récente, les historiens locaux ont donné la filiation *Segusion* = Suzon, ce qui est plausible au point de vue linguistique.

Suzon est le nom d'une colline à l'allure d'oppidum qui culmine à 352 m d'altitude et qui se trouve au nord de la commune de Bouquet. Elle aurait également donné son nom à l'église *San Peyre/Saint Pierre* et au hameau bâti au pied de la pente ouest.

Si l'étymologie *Segusio/Suzon* est peut-être tentante, il est davantage logique de se référer à un microtoponyme fossile que l'on découvre dans le cadastre de Navacelles à sa limite nord avec celui d'Allègre. Nous avons là un *Seguissous*, très proche au point de vue phonétique du *Segusion* gallo-romain.

Ce lieu-dit se situe sur la pente orientale d'un oppidum que l'on appelle «Camp Long» ou encore «Camp de César». La bordure nord-ouest de cette colline est désignée dans le cadastre d'Allègre sous le terme de *Courtine*, qui signifie rempart.

Si l'on peut se fier à la toponymie, le site de Camp Long correspondrait bien à celui du *Segusion* antique.

C'est donc sur cette colline qu'il faudrait entreprendre une prospection systématique pour bien identifier les vestiges d'une occupation gallo-romaine.

Pour les amateurs de randonnées pittoresques, il faut signaler un affluent de l'Auzonnet qui s'appelle le *Séguissous* et qui coule dans des gorges abruptes au pied de Suzon et de Camp Long. Enfin, à la limite de Bouquet, Navacelles et Allègre, il est bon de faire l'ascension de l'éperon de *Gautefrache* (littéralement : la tour de guet démolie), qui domine la garrigue de ses 357 mètres de haut. Nous avons là un parfait exemple de cap-barré dont il reste à retrouver le mur de défense.

[1] L. Bosio : *La tabula Peutingeriana*, II, 4; 48.

[2] P.A. Clément : *Foires et marchés d'Occitanie*, p. 48.

[3] Dictionnaire topographique de la Drôme. Il ne faut pas confondre Suze-en-Diois et Suze-la-Rousse, commune pour laquelle l'étymologie n'a pas encore été étudiée.

Il existe quatre autres lieux-dits ou hameaux appelés Suze dans la Drôme dont la filiation avec *Segusion* reste à démontrer.

Les hors-série

| | |
|--|-----------------|
| H.S. 01 - Les châteaux de l'arrondissement de Florac (Robert Poujol)..... | 80 F (12,20 €) |
| H.S. 02 - Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat) | 60 F (9,15 €) |
| H.S. 03 - Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) Réédition | 90 F (13,72 €) |
| H.S. 04 - Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 05 - Etat des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny)..... | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 06 - Sommaire des titres de Mas Aribal (Y. Chassin du Guerny) | épuisé |
| H.S. 07 - La tour de Pintard (Jean Pintard)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 08 - Index alphabétique du L.C.C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte)..... | 20 F (3,05 €) |
| H.S. 09 - Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises (R. Evesque)..... | 20 F (3,05 €) |
| H.S. 10 - Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 11 - Gabriel Pintard de Ganges (Jean Pintard)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 12 - Promenade à travers notre famille (A. et P. Chambon) | épuisé |
| H.S. 13 - Samuel Pintard - Galérien pour la foi (Jean Pintard)..... | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 14 - Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821) (Jean Pintard)..... | 25 F (3,81 €) |
| H.S. 15 - Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) [nouvelle édition]..... | 50 F (7,62 €) |
| H.S. 16 - Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger) | 25 F (3,81 €) |
| H.S. 17 - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 18 - Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)..... | épuisé |
| H.S. 19 - Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688) (Bernard Atger) | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 20 - Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger) | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 21 - Henry Pintard (Jean Pintard)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 22 - Index alphabétique du L.C.C. 1979-1980-1981 (Mme Y. Laporte)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 23 - Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet)..... | 20 F (3,05 €) |
| H.S. 24 - Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort (A. Laurans) | 20 F (3,05 €) |
| H.S. 25 - Un château cévenol - Champclaux (Jean Dautun)..... | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 26 - L'église de Saint-André de Mialet (Bernard Atger)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 27 - Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790 (Bernard Atger)..... | 50 F (7,62 €) |
| H.S. 28 - Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard) | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 29 - Cévenols du Refuge - Les Dautun (Jean Dautun) | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 30 - Isabeau Redontier (Jean Pintard)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 31 - Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard) | 25 F (3,81 €) |
| H.S. 32 - Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain)..... | 35 F (5,34 €) |
| H.S. 33 - Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard)..... | 35 F (5,34 €) |
| H.S. 34 - Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger)..... | 35 F (5,34 €) |
| H.S. 35 - Index alphabétique du L.C.C. 1982-1983-1984 (Mme Béatrice Laporte) | 25 F (3,81 €) |
| H.S. 36 - Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687) (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) | 50 F (7,62 €) |
| H.S. 37 - Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques (Jean Pellet) | 25 F (3,81 €) |
| H.S. 38 - Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)..... | 25 F (3,81 €) |
| H.S. 39 - Les Seigneurs de Vézenobres (Elisabeth Fontanieu et André Bord)..... | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 40 - Anduze en 1400 (Jean Pellet) | 20 F (3,05 €) |
| H.S. 41 - Les sommaires du LCC (n° 0 à 80 -1974-1989) (M. Daudet)..... | 50 F (7,62 €) |
| H.S. 42 - Index alphabétique du L.C.C. de 1985 à 1990 et Sommaires des n° 81 à 84 (B. Laporte-M. Daudet) | 30 F (4,57 €) |
| H.S. 43 - Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (M. Daudet) | 90 F (13,72 €) |
| H.S. 44 - Les abjurations à Marsillargues (J. Pintard)..... | 35 F (5,34 €) |
| H.S. 45 - Index alphabétique du L.C.C. de 1991 à 1993 et Sommaires des n° 85 à 96 (B. Laporte-M. Daudet) | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 46 - Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès (Y. du Guerny - J. Pellet)..... | 100 F (15,24 €) |
| H.S. 47 - Index alphabétique du L.C.C. de 1994 à 1996 et Sommaires des n° 97 à 107 (B. Laporte - I. Forgiel) | 40 F (6,10 €) |
| H.S. 48 - Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s. (Y. Chassin du Guerny)..... | 120 F (18,29 €) |
| H.S. 49 - Le compoix de Dourbies. (J. André)..... | 60 F (9,15 €) |
| H.S. 50 - La famille du Caylar en Bas Languedoc et le maréchal de Toiras. (Y. Chassin du Guerny) | 100 F (15,24 €) |
| H.S. 51 - Les abjurations à Barre - du 12 octobre au 20 novembre 1685. (J.-P. Chabrol)..... | 20 F (3,05 €) |
| H.S. 52 - Etat des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère - (H. Duthu et A. Laurans) | 20 F (3,05 €) |

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière de libeller les chèques à l'ordre de L.C.C. et non à celui du Secrétaire.

- Les documents signalés "épuisé" sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac

Le Lien des Chercheurs Cévenols

Secrétariat : A. Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE